

Mémorial

du

Grand-Duché de Luxembourg.



Memorial

des

Großherzogtums Luxemburg.

Jeudi, le 29 décembre 1949.

N° 58 Donnerstag, den 29. Dezember 1949.

Loi du 4 décembre 1949 relatif au règlement des comptes généraux de l'exercice 1936.

Nous CHARLOTTE, par la grâce de Dieu, Grande-Duchesse de Luxembourg, Duchesse de Nassau, etc., etc., etc. ;

Vu l'art. 104 de la Constitution et les art. 58 et 59 de la loi du 27 juillet 1936 sur la comptabilité de l'Etat ;

Vu le compte général des recettes et des dépenses effectuées sur fonds de l'Etat pendant l'exercice 1936 et le compte général des recettes et des dépenses effectuées pendant le même exercice sur les fonds spéciaux, comptes dressés le 25 mars 1939 par Notre Ministre d'Etat, Président du Gouvernement ;

Notre Conseil d'Etat entendu ;

De l'assentiment de la Chambre des députés ;

Vu la décision de la Chambre des députés du 22 novembre 1949 et celle du Conseil d'Etat du 29 novembre 1949 portant qu'il n'y a pas lieu à second vote ;

Avons ordonné et ordonnons :

Art. 1^{er}. Le compte général des recettes et des dépenses effectuées sur fonds de l'Etat pendant l'exercice 1936, annexé à la présente loi, est arrêté comme suit :

A. — Recettes et dépenses ordinaires.

I. Recettes effectives	fr.	388.725.751 95
II. Dépenses effectives, y compris l'excédent de dépenses de l'exercice 1935 par 46.007.230,08 fr.	»	378.915.264 92
		<hr/>
Excédent de recettes	fr.	9.810.487 03

B. — Recettes et dépenses pour ordre.

I. Recettes pour ordre	fr.	16.968.383 26
II. Dépenses pour ordre, y compris l'excédent de dépenses pour ordre de l'exercice 1935 par 9.125.656,10 fr.	»	26.094.039 36
		<hr/>
Excédent de dépenses pour ordre	fr.	9.125.656 10

Art. 2. L'excédent des recettes, à la fin de l'exercice 1936, des fonds spéciaux déposés dans la Caisse de l'Etat, suivant le compte annexé à la présente loi, est arrêté comme suit :

Cautionnements de toute nature	fr.	93.536.014	73
Fonds de l'administration des bourses d'études à l'Athénée	»	968.670	—
Dette publique — Titres et coupons prescrits ou non touchés	»	25	—
Successions en déshérence non encore acquises à l'Etat	»	132.307	92
Consignations et dépôts	»	9.388.477	42
Postes — Fonds pour mandats	»	103.931.232	80
Fonds appartenant aux sociétés de secours mutuels	»	71.798.780	10
Fonds communal (Réserve formée en vertu des art. 4 et 5 de la loi du 8 août 1907).	»	69.026	14
Fonds d'amortissement de l'emprunt belgo-luxembourgeois	»	425.685	—
Fonds spécial pour la construction d'une conduite d'eau intercommunale dans les Ardennes	»	1.168.293	16
Fonds spécial pour la reconstitution du domaine forestier de l'Etat	»	295.489	61
		<hr/>	
Total	fr.	281.714.001	88

D'où il y a lieu de déduire l'excédent de dépenses de fonds :

Impositions communales	fr.	6.451	13
Fonds des dépenses communales	»	4.878.120	92½
		<hr/>	
	fr.	4.884.572	05½

Soit un excédent de recettes sur les fonds spéciaux déposés dans la Caisse de l'Etat de fr. 276.829.429 82½

Luxembourg, le 4 décembre 1949.

Charlotte.

Le Ministre des Finances,

Pierre Dupong.

(ANNEXE).

Compte général des recettes et des dépenses pour l'exercice 1936.

Articles.	L I B E L L É.	Prévisions pour 1936.	Recettes. effectuées.
	Chapitre I^{er}. — RECETTES.		
	Section 1 ^{re} . — Contributions directes et accises.		
1	Impôt général sur le revenu et le capital	25.000.000	28.237.188 02
2	Surtaxe sur le revenu au taux de 60% des taux de l'impôt sur le revenu	4.500.000	7.153.835 09
3	Recettes sur toccag	75.000	99.249 82
4	Taxes sur les véhicules à moteur mécanique	3.000.000	3.332.794 76
5	Impôt sur les cabarets	2.400.000	2.420.389 —
6	Eaux-de-vie	4.000.000	8.247.905 04
7	Taxe de consommation sur l'alcool	2.000.000	13.136.588 78
8	Taxes sur la vérification des poids et mesures et le jaugeage des fûts et tonneaux	30.000	35.327 75
9	Règlement par les communes des frais de renouvellement des plans parcellaires déposés aux secrétariats	1.000	—
10	Extraits du cadastre	8.000	10.633 70
11	Recettes diverses	300.000	234.550 79
12	Produit de l'impôt spécial dans l'intérêt du service d'incendie ...	450.000	454.634 47
		41.764.000	63.363.097 22
	Section 2. — Douanes.		
13	Part du Grand-Duché dans les revenus de l'Union économique	58.720.000	62.005.735 65
13 ^{bis}	Recettes en exécution de l'art. 12 de la Convention établissant l'Union économique	8.837.000	9.161.597 60
13 ^{ter}	Recettes en exécution de l'art. 13 de la Convention établissant l'Union économique	8.848.000	11.183.301 60
14	Loyers	179.000	177.822 53
15	Recettes diverses	74.000	70.336 62
		76.658.000	82.598.794 —
	Section 3. — Enregistrement et domaines.		
16	Enregistrement	9.000.000	11.061.977 59
17	Hypothèques	1.400.000	1.686.022 05

Articles.	L I B E L L É.	Prévisions pour 1936.	Recettes effectuées.
18	Successions	2.500.000	5.076.132 43
19	Timbre	3.000.000	3.542.851 17
19bis	Droit supplémentaire perçu sur les permis de chasse en vertu de l'art. 11 de la loi du 20 juillet 1925 sur l'amodiation de la chasse..	120.000	42.215 —
19ter	Produit de la vente des permis pour l'exercice de la pêche dans les eaux frontières entre le Grand-Duché et la Prusse	35.000	38.700 —
20	Impôt du timbre sur les lettres de voiture	850.000	1.115.719 70
21	Taxe d'abonnement sur les titres des sociétés	7.500.000	8.365.175 24
22	Impôt sur les billets de banque	125.000	125.000 —
23	Droits en sus et amendes en matière de timbre, d'enregistrement etc.	100.000	127.935 44
24	Amendes de condamnations diverses, dommages-intérêts, restitutions de droits fraudés, confiscations en numéraire	875.000	621.333 52
25	Recouvrement des frais de justice et remboursement de frais d'exécution des commissions rogatoires transmises à l'étranger	200.000	206.831 50
26	Recouvrement des frais de poursuite et d'instance	20.000	22.424 62
27	Fermage de la pêche et des passages d'eau	70.000	116.632 —
28	Etablissement piscicole de Warken. — Vente d'alevins et de truitelles	7.000	7.500 —
29	Domaine forestier de l'Etat. — Produit des ventes de bois et relaiement du droit de chasse, y compris les bois réservés pour le chauffage des bâtiments de l'Etat	537.000	678.126 60
30	Frais d'administration des bois des communes et des établissements publics ; remboursement des traitements des chefs de cantonnement	155.909	132.554 86
31	Ventes immobilières	500.000	527.474 35
32	Ventes mobilières. — Vente de reproducteurs	p ^r mém.	—
33	Ventes mobilières. — Produit des routes et autres ventes mobilières	200.000	276.527 48
34	Cassage mécanique de Merkholtz — vente de produits	60.000	67.566 —
34bis	Vente d'une propriété immobilière de l'Etat à la suite de la construction d'un nouveau pont reliant le quartier de la rue Neyperg au quartier Nord de Bonnevoie	p ^r mém.	—
35	Produit des pépinières forestières	40.000	54.244 —
35bis	Produit des pépinières de vignes de l'Etat	590.000	461.012 60

Articles.	L I B E L L É.	Prévisions pour 1936.	Recettes effectuées.
35 ^{ter}	Vente de plantes pharmaceutiques et autres produits de la Simmerfarm	200.000	—
36	Locations	50.000	69.631 75
37	Frais de ventes immobilières	50.000	25.608 50
38	Frais d'adjudications publiques pour compte de l'Etat autres que les ventes immobilières	20.000	255.716 56
39	Taxes et annuités des brevets d'invention et des marques de fabrique	300.000	169.280 —
39 ^{bis}	Part du Grand-Duché dans l'excédent des recettes du service de l'enregistrement international des marques de fabrique et de commerce	30.000	—
40	Assistance judiciaire et procédure en debet — recouvrements	20.000	28.307 59
41	Taxes perçues en vertu de la loi du 23 décembre 1909 sur le registre aux firmes, frais de publication au <i>Mémorial</i> et recettes diverses.	300.000	570.384 75
42	Impôt sur le chiffre d'affaires	20.000.000	22.513.529 36
43	Rentes de concessions minières	193.099	187.334 52
44	Rentes de concessions minières — Loi du 29 novembre 1913	1.209.483	1.209.483 31
		50.257.491	59.383.232 49
	Section 4. — Postes, Télégraphes et Téléphones.		
45	Postes. — Taxes des correspondances et autres recettes	14.785.000	16.892.702 04
46	Télégraphes. — Taxes des dépêches et autres recettes	685.000	892.976 01
47	Téléphones. — Abonnements, taxes et autres recettes, y compris le service des horloges électriques, installations et abonnements ..	11.430.000	11.593.536 48
48	Produit net des suppléments perçus sur les timbres Caritas 1935, sur les timbres « Secours international aux intellectuels », ainsi que sur les télégrammes de philanthropie en faveur des œuvres de charité	160.000	245.001 20
		27.060.000	29.624.215 73
	Section 5. — Prisons, dépôt de mendicité, hospice du Rham, maison de santé à Ettelbruck et établissement des aveugles.		
49	Produit du travail des détenus à Luxembourg	290.000	256.404 16
50	Recettes diverses du service économique	4.500	3.059 —
51	Recouvrement des frais d'entretien de reclus, de sourds-muets et autres pensionnaires	2.800.000	3.154.584 08
51 ^{bis}	Produit du travail des malades de la maison de santé d'Ettelbruck.	55.000	72.846 10
		3.149.500	3.486.893 34

Articles.	L I B E L L É.	Prévisions pour 1936.	Recettes effectuées.
	Section 6. — Recettes diverses.		
52	Part contributive des communes pour subvenir en partie au paiement des pensions du personnel enseignant	459.448	—
53	Part (33½) incombant aux administrations communales dans le paiement des traitements et des indemnités de résidence du personnel de l'enseignement primaire	7.657.465	—
54	Contingents des villes de Luxembourg, Diekirch, Echternach et Eschs.-Alz., dans les dépenses des gymnases et écoles industrielles et commerciales y établis ainsi que du lycée de jeunes filles d'Eschs.-Alz.; minerval à payer par les élèves de ces établissements; contingent de la ville d'Ettelbruck dans les dépenses de l'école agricole et recettes diverses se rapportant à celle-ci; produit du minerval à payer par les élèves de l'école d'artisans et part contributive de la ville de Luxembourg dans les frais du service intérieur du même établissement	141.000	197.475 23
55	Part de la ville de Luxembourg dans les frais d'entretien, de gardiennage, d'éclairage etc. du lycée de jeunes filles de Luxembourg.	31.000	27.466 61
56	Droits à payer par les récipiendaires pour l'obtention des grades et des brevets d'instituteurs	45.000	116.550 —
57	Banque Internationale. — Traitement et indemnité de résidence du commissaire du Gouvernement	55.328	55.327 80
58	Versements par l'administration des chemins de fer d'Alsace et de Lorraine pour servir à l'amortissement des dépenses de travaux complémentaires du réseau des chemins de fer Guillaume-Luxembourg	4.339.303	—
59	Versements par les exploitants des chemins de fer pour frais d'inspection et de surveillance	39.764	39.764 60
59bis	Chemins de fer à voie étroite. — Recettes du trafic et autres recettes accessoires	3.750.000	—
60	Produit de l'établissement thermal de Mundorf-Etat	1.200.000	1.176.008 75
61	Intérêts de la dotation du Crédit foncier	250.000	212.500 —
62	Excédent de recettes de comptes extraordinaires	50.000	157.970 87
63	Remboursement de subsides remboursables pour études supérieures	69.000	59.198 23
63bis	Vente de cartes agricoles	500	—
63ter	Taxes spéciales recouvrées par le service de la mouture obligatoire, pour couvrir les frais d'exécution de ce régime	110.000	—
63 ⁴	Produit des taxes sur les licences d'importation et d'exportation .	1.200.000	—

Articles.	LIBELLÉ.	Prévisions pour 1936.	Recettes effectuées.
	a) Recettes effectuées par la Commission des licences pour le compte exclusif du Grand-Duché fr. 100.000		102.258 75
	b) Part revenant au Grand-Duché dans le produit des recettes communes opérées par la Commission administrative mixte tant en Belgique qu'au Grand-Duché » 1.100.000		1.293.061 56
64	Intérêts de fonds en dépôt	350.000	20 30
65	Minerval des élèves de l'école d'accouchement; frais d'entretien des femmes solvables admises à la Maternité	250.000	154.141 —
65bis	Remboursement de frais d'entretien d'enfants chétifs placés au bord de la mer, dans des sanatoriums d'altitude ou ailleurs	18.500	22.798 26
66	Recettes du Laboratoire de bactériologie	65.000	86.563 35
66bis	Station agricole de l'Etat. — Produit des analyses etc.		70.768 59
67	Parts contributives des villes de Luxembourg, Esch-s.-Alz. et Diekirch pour couvrir les frais d'administration des bourses du travail ..	47.000	4.724 10
68	Redevances dues par les concessionnaires de pharmacies	106.000	130.215 —
69	Recettes accidentelles et imprévues de toute nature	2.500.000	1.729.665 13
69bis	Recettes provenant de la location des débits-restaurants et stands du pavillon luxembourgeois à l'Exposition internationale de Bruxelles	750.000	720.000 —
70	Taxes consulaires	15.000	13.410 76
71	Remboursement à faire à l'Etat sur les allocations de chômage ..	1.000.000	270.398 32
72	Remboursement des avances faites aux exploitations commerciales d'éclairage placées sous séquestre	p ^r mém.	—
73	Remboursement à l'Etat, à raison de 60% des traitements et des frais de déplacement des commissaires de police, des adjoints aux commissaires de police et des agents de la police locale étatisée ...	1.470.000	1.085.904 63
74	Remboursement à l'Etat des avances faites aux compagnies des chemins de fer en exécution de la loi du 28 décembre 1920 ...	p ^r mém.	—
75	Assurances sociales	5.743.486	1.785.548 95
76	Logements populaires. — Amortissement et intérêts	5.750.000	6.468.348 46
76bis	Fonds d'améliorations agricoles. — Amortissement et intérêts ...	1.300.000	700.109 —
77	Participation du Grand-Duché dans les bénéfices de la Banque Nationale de Belgique	p ^r mém.	—
78	Vente d'ouvrages de droit publiés par le Département de la Justice.	25.000	2.261 —

Articles.	L I B E L L É.	Prévisions pour 1936.	Recettes effectuées.
79	Vente de manuels de classe et d'autres livres par le Département de l'Instruction publique	55.000	23.144 28
80	Récupération, à charge des intéressés, des frais avancés par l'Etat pour l'exécution de travaux ordinaires de curage, d'entretien et de réparation aux cours d'eau non navigables ni flottables et à leurs dépenses	100.000	—
81	Redevance de la Compagnie grand-ducale d'électricité	792.000	753.571 75
82	Produit de l'emprunt prévu par la loi du 8 avril 1930 dans l'intérêt du fonds d'améliorations agricoles	20.000.000	20.000.000 —
83	Produit de l'emprunt à contracter en exécution de la loi du 30 juin 1930, concernant la construction, l'agrandissement ou l'achat de bâtiments de gendarmerie dans différentes localités du pays ...	500.000	4.400.000 —
84	Arrangement concernant le stock de marks retirés de la circulation en 1918. — Versement de la Belgique	2.250.000	472.475 92
85	Participation de l'Etat aux dividendes de la société anonyme pour la construction d'habitations à bon marché	102.375	102.375 —
86	Produit de l'emprunt à réaliser en vue de l'exécution, par l'administration des P.T.T. des travaux autorisés par la loi du 30 janvier 1933. 4 ^e tranche	p ^r mém.	3.000.000 —
86bis	Id. — 1 ^{re} et 2 ^{me} tranches	p ^r mém.	6.000.000 —
86ter	Id. — 3 ^{me} tranche	3.000.000	3.000.000 —
86 ⁴	Produit de l'emprunt à réaliser pour couvrir les dépenses de construction d'un aéroport (Loi du 19 mars 1937)	4.500.000	—
87	Participation de l'Etat à la Cegedel	p ^r mém.	—
88	Produit de l'emprunt à réaliser pour couvrir les dépenses des travaux d'utilité publique à exécuter dans l'intérêt de l'occupation des chômeurs forcés. — Augmentation de 1.400.000 fr. par la loi du 22 août 1936 concernant la construction d'un pont-route à Luxembourg-gare	13.600.000	13.600.000 —
88bis	Produit de la vente du bâtiment d'administration des travaux publics et des terrains à bâtir de l'Etat devenant disponibles à la suite de la construction du pont dit « Pont Neyperg » à Luxembourg-gare. (Loi du 22 août 1936)	418.750	—
89	Emission de bons de caisse (Arrêtés grand-ducaux des 2 avril et 27 juillet 1935)	81.778.020	81.778.020 —
90	Intérêts du fonds d'amortissement de l'emprunt belgo-luxembourgeois	347.000	457.472 97
		166.230.939	150.269.519 17
Total général des recettes		365.119.930	388.725.751 95

Articles.	L I B E L L É.	Prévisions pour 1936.	Recettes effectuées.
	Chapitre III. — RECETTES POUR ORDRE. (Crédits non limitatifs et sans distinction d'exercice).		
1	Recettes et dépenses concernant l'Union économique	63.589.000	148.532 85
<i>1bis</i>	Recettes et dépenses concernant la convention de répartition des droits d'accise sur l'alcool du 23 mai 1935.....	20.000.000	13.907.117 17
<i>1ter</i>	Exécution des art. 2 et 3 de la Convention belgo-luxembourgeoise du 23 mai 1935 instituant entre le Grand-Duché de Luxembourg et la Belgique un régime commun en matière de réglementation des importations, des exportations et du transit	1.300.000	276.922 55
2	Remboursement d'avances reçues par la Caisse de l'Etat, ou dépôts de fonds, ou placements temporaires en titres d'emprunts grand-ducaux	1.000.000	—
3	Postes. — Remboursements aux Offices étrangers	245.000	54.140 57
4	Télégraphes. — Remboursements aux Offices étrangers	725.000	577.865 90
5	Téléphones. — Remboursements aux Offices étrangers	1.707.000	2.003.804 22
		88.566.000	16.968.383 26

Articles.	L I B E L L É.	Crédits pour 1936.	Crédits après transferts.	Payements justifiés.
	Chapitre II. — DÉPENSES. Section 1 ^{re} .			
1	Liste civile.....	200.000	200.000 00	200.000 00
<i>1bis</i>	Frais de représentation et part de l'Etat dans les frais d'entretien des habitations de la Maison Souveraine. (Crédit non limitatif)	1.098.000	1.098.000 00	1.096.000 00
		1.298.000	1.298.000 00	1.296.000 00
	Section 2. — Gouvernement.			
2	Traitements et indemnités de représentation du Ministre d'Etat et des Ministres et traitements des Conseillers de Gouvernement	709.000	722.720 00	722.720 00
<i>2bis</i>	Id. — Tranches supplémentaires. (Crédit non limitatif).	59.220	59.220 00	60.223 10
<i>2ter</i>	Id. - Suppléments pour charge d'enfants. (Crédit non limitatif)	11.310	11.310 00	11.310 00

Articles.	LIBELLÉ.	Crédits pour 1936.	Crédits après transferts.	Payements justifiés.
3	Traitements et indemnités du personnel du Gouvernement	1.321.250	1.264.784 61	1.262.884 61
3bis	Id. — Tranches supplémentaires. (Crédit non limitatif) .	99.120	99.120 00	96.296 05
3ter	Id. — Suppléments pour charge d'enfants. (Crédit non limitatif)	26.970	27.970 00	30.957 50
34	Dépense nécessitée par la réorganisation du personnel du Gouvernement. Par dérogation à l'art. 4 de la loi du 8 juin 1901, le nombre des chefs et sous-chefs du Gouvernement est porté à 10.....	11.000	192 91	—
4	Frais de route et de séjour, y compris les voyages à l'étranger.....	175.000	186.682 65	186.361 92
5	Frais d'impression, frais des services de nettoyage et de chauffage.....	140.000	176.702 23	176.406 54
6	Bibliothèque.....	30.000	30.000 00	29.943 09
6bis	Id. — Restant de l'exercice 1935.....	5.000	5.000 00	4.087 47
7	Archives du Gouvernement. — Acquisitions, matériel, outillage et indemnités dans l'intérêt de la conservation des archives.....	8.300	5.981 55	5.085 78
8	Frais de publication du <i>Mémorial</i>	175.000	178.484 23	178.483 89
8bis	Id. — Restant de l'exercice 1935.....	13.300	13.300 00	12.481 24
9	Frais de publication de la Pasinomie luxembourgeoise ...	9.000	7.200 00	7.132 45
10	Office de statistique. — Traitements du personnel	202.750	202.750 00	200.992 00
10bis	Id. — Tranches supplémentaires. (Crédit non limitatif).	15.495	15.495 00	16.747 55
10ter	Id. — Suppléments pour charge d'enfants. (Crédit non limitatif)	3.480	3.480 00	3.480 00
11	Id. — Frais de route et de séjour	6.000	4.673 00	4.673 00
12	Id. — Frais de publication, imprimés, bibliothèque, service de nettoyage et de chauffage	67.000	64.227 92	53.371 66
12bis	Id. — Travaux extraordinaires de statistique	103.200	103.200 00	45.934 40
12ter	Recensement de la population, frais supplémentaires imprévus	25.000	25.000 00	11.517 00
13	Dépenses pour distinctions honorifiques	20.000	35.797 90	34.766 60
14	Dépenses diverses. — Imprévus.....	30.000	24.103 00	23.994 91
15	Location de l'immeuble de la société anonyme des Terres Rouges, Bvd du Viaduc (loyer et prime d'assurance).	101.000	101.000 00	100.000 00

Articles.	LIBELLÉ.	Crédits pour 1936	Crédits après transferts.	Payements justifiés.
16	Conseil de discipline des fonctionnaires. — Jetons de présence, indemnités et autres frais	30.000	30.000 00	24.098 60
		3.397.395	3.397.395 00	3.303.949 36
	Section 3. — Chambre des députés.			
17	Chambre des députés.	1.000.000	1.000.000 00	800.000 00
	Section 4. — Conseil d'Etat.			
18	Conseil d'Etat	137.500	137.500 00	115.895 96
	Section 5. — Secrétariat de la Grande-Duchesse.			
19	Traitement du Secrétaire	p ^r mém.	—	—
20	Frais de bureau, de déplacement et autres	4.000	4.000 00	2.606 45
		4.000	4.000 00	2.606 45
	Section 6. — Relations extérieures.			
21	Légations et Consuls. — Indemnités des agents diplomatiques et consulaires pour la légalisation d'actes (Crédit non limitatif)	400.000	400.000 00	532.526 79
22	Part contributive du Grand-Duché dans les frais de la Cour permanente d'Arbitrage à La Haye (sans distinction d'exercice)	8.500	8.500 00	7.179 80
22bis	Id. — Restant de l'exercice 1935	220	220 00	213 08
23	Part contributive du Grand-Duché dans les frais de la Société des Nations	250.000	250.000 00	221.935 40
23bis	Id. — Restant de l'exercice 1935	11.800	11.800 00	11.772 64
24	Part contributive du Grand-Duché aux frais de l'organisation et du fonctionnement du Comité International technique d'experts juridiques aériens	8.000	8.000 00	6.935 32
24bis	Id. — Restant de l'exercice 1935	611	611 00	610 40
		679.131	679.131 00	781.173 43
	Section 7. — Justice.			
25	Traitements des magistrats et des fonctionnaires de l'ordre judiciaire.	3.294.600	3.286.574 43	3.286.574 43
25bis	Id. — Tranches supplémentaires. (Crédit non limitatif) .	274.500	274.500 00	272.721 00
25ter	Id. — Suppléments pour charge d'enfants. (Crédit non limitatif)	66.120	66.120 00	67.570 00
25 ^A	Indemnités diverses, etc	100.000	67.543 21	65.235 70

Articles.	LIBELLÉ.	Crédits pour 1936.	Crédits après transferts.	Payements justifiés.
26	Frais de bureau des justices de paix	19.000	19.000 00	15.433 40
27	Dépenses du casier judiciaire, de la police des étrangers, du service anthropométrique et de la police judiciaire.	85.000	88.773 65	88.773 65
28	Frais de bureau et d'impression et fournitures au biblio- thèques des tribunaux et des barreaux, frais d'éclairage, de nettoyage et du service de chauffage	150.000	150.000 00	148.073 28
29	Publication de la Pasicrisie Luxembourgeoise — Subside.	20.000	20.000 00	20.000 00
29bis	Publication d'ouvrages de droit par le département de la justice. (Crédit non limitatif)	p ^r mém.	—	—
30	Frais de bureau des officiers du Ministère public près les tribunaux de police et indemnités du personnel.....	34.900	34.900 00	34.840 00
31	Frais de route et de séjour	3.000	3.000 00	1.768 55
32	Frais de bureau (lu greffier de la Cour et des greffiers des tribunaux d'arrondissement	4.100	4.100 00	4.100 00
33	Jetons de présence des membres non magistrats de la Haute Cour militaire	400	400 00	—
34	Frais de justice civile et militaire et frais d'exécution des commissions rogatoires transmises de l'étranger ; indem- nités des membres des tribunaux arbitraux en matière d'assurance-accidents et en matière d'assurance-vieillesse et invalidité et en matière de louage de service des em- ployés privés ; frais de procédure devant le Conseil de discipline ; frais occasionnés par les instances devant le Conseil d'Etat, Comité du Contentieux — ces frais pou- vant être avancés par les comptables et être régularisés comme les frais de justice urgents. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	100.000	100.000 00	529.381 33
35	Huissiers audienciers, indemnités	14.000	14.000 00	12.500 00
36	Frais d'exécution d'arrêts criminels. (Crédit non limitatif)	p ^r mém.	—	—
37	Frais du service de la carte d'identité pour étrangers..	100.000	136.708 71	136.708 71
		4.265.620	4.265.620 00	4.683.680 05
	Section 8. — Cultes.			
	a) Culte catholique.			
38	Traitements du clergé. Augmentation de crédit par la loi du 23 août 1936 portant création d'une nouvelle paroisse à Neumerl	4.272.250	4.255.158 00	4.169.864 82
38bis	Id. — Tranches supplémentaires. (Crédit bon limitatif).	351.680	351.680 00	346.348 95

Articles.	LIBELLÉ.	Crédits pour 1936.	Crédits après transferts.	Payements justifiés.
39	Frais de bureau et de voyage de l'Evêque et des ecclésiastiques qui l'accompagnent en raison d'une mission spéciale	12.000	12.000 00	12.000 00
40	Indemnités revenant aux ecclésiastiques chargés de l'instruction religieuse dans les écoles primaires (sans distinction d'exercice)	220.000	220.000 00	219.978 32
41	Séminaire. — Traitements du directeur et des professeurs	142.000	142.000 00	141.792 00
41bis	Id. — Tranches supplémentaires. (Crédit non limitatif) ..	11.830	11.830 00	11.815 65
42	Bourses d'études aux élèves nécessiteux du Séminaire. .	20.000	20.000 00	20.000 00
43	Subside pour la bibliothèque du Séminaire	6.000	6.000 00	6.000 00
44	Subside pour le culte catholique (y compris l'indemnité pour rémunérer les ecclésiastiques s'occupant des intérêts spirituels des Italiens) ; indemnités à des ecclésiastiques étrangers qui étendent leur administration spirituelle sur les localités limitrophes du territoire grand-ducal et indemnités pour la rémunération des ecclésiastiques chargés du remplacement de prêtres malades. .	30.000	47.092 00	47.091 45
	b) Culte protestant.			
45	Traitement du pasteur protestant	29.600	29.600 00	29.568 00
45bis	Id. — Tranches supplémentaires. (Crédit non limitatif).	2.520	2.520 00	2.463 60
46	Subside	45.000	45.000 00	45.000 00
	c) Culte israélite.			
47	Traitement du rabbin	26.300	26.300 00	26.208 00
47bis	Id. — Tranches supplémentaires. (Crédit non limitatif).	2.220	2.220 00	2.184 00
48	Subside	15.000	15.000 00	15.000 00
		5.186.400	5.186.400 00	5.095.314 79
	Section 9. — Corps de gendarmes et de volontaires.			
49	Traitements des officiers et de l'instituteur	409.646	415.620 00	415.620 00
49bis	Id. — Tranches supplémentaires. (Crédit non limitatif).	34.137	34.137 00	34.615 50
49ter	Id. — Suppléments pour charge d'enfants. (Crédit non limitatif)	870	870 00	1.740 00
50	Indemnités diverses et frais de représentation et de tournée.	23.625	23.625 00	23.627 00

Articles.	LIBELLÉ.	Crédits pour 1936.	Crédits après transferts.	Payements justifiés.
51	Solde du corps de gendarmes et de volontaires, y compris un crédit de fr. 566.830 pour suppléments pour croix de service et chevrons, indemnités d'habillement, frais de tournée et indemnités de première mise	5.379.528	5.299.159 45	5.121.256 56
51bis	Id. — Tranches supplémentaires. (Crédit non limitatif).	352.030	352.030 00	339.607 00
51ter	Id. — Suppléments pour charge d'enfants. (Crédit non limitatif)	156.600	156.600 00	163.125 00
52	Indemnités diverses et dépenses de service du corps de gendarmes et de volontaires	770.472	830.472 00	829.309 45
53	Casernement des brigades de gendarmerie	368.000	368.000 00	358.193 95
53bis	Construction, agrandissement ou achat de bâtiments de gendarmerie dans différentes localités du pays (Loi du 30 juin 1930). (Sans distinction d'exercice)	500.000	514.394 55	514.393 64
53ter	Protection de la population contre les dangers résultant d'un conflit armé international et notamment des dangers dus aux attaques aériennes. (Crédit non limitatif). (Loi du 22 août 1936)	250.000	250.000 00	5.850 00
		8.244.908	8.244.908 00	7.807.336 10
	Section 10. — Chambre des comptes.			
54	Traitements des membres et des employés de la Chambre des comptes et jetons de présence des conseillers honoraires	372.000	368.923 11	368.902 00
54bis	Id. — Tranches supplémentaires. (Crédit non limitatif).	30.480	30.480 00	30.396 20
54ter	Id. — Suppléments pour charge d'enfants. (Crédit non limitatif)	7.830	7.830 00	7.540 00
55	Frais de bureau et de nettoyage (impression et bibliothèque comprises), frais de route et de séjour, indemnité pour le triage des archives centrales et dépenses imprévues.	28.000	31.076 89	31.076 89
		438 310	438.310 00	437.915 09
	Section 11. — Contributions directes, accises et cadastre.			
56	Traitements et indemnités fixes	3.054.114	3.010.032 05	2.913.449 04
56bis	Id. — Tranches supplémentaires. (Crédit non limitatif).	252.372	252.372 00	238.173 25
56ter	Id. — Suppléments pour charge d'enfants. (Crédit non limitatif)	66.990	66.990 00	70.615 00
56 ^d	Id. — Restant de l'exercice 1935	9.118	9.118 00	9.117 18

Articles.	LIBELLÉ.	Crédits pour 1936.	Crédits après transferts.	Payements justifiés.
57	Jetons de présence aux conseils des taxateurs et de revision; indemnités diverses et imprévues du personnel, y compris un restant de l'exercice antérieur de fr. 83	160.000	139.027 60	130.294 40
58	Frais de route et de séjour	150.000	150.000 00	149.864 22
59	Cadastre. — Rétributions variables (sans distinction d'exercice)	250.000	240.000 00	238.919 01
60	Triangulation générale du pays (sans distinction d'exercice) — 10 ^e crédit	150.000	150.000 00	75.995 74
61	Frais de bureau de l'Administration des contributions et accises et du cadastre, y compris les impressions, les instruments et les frais d'installation des stations téléphoniques aux bureaux du personnel de l'Administration et un restant de l'exercice 1933	250.000	270.968 25	270.968 25
61bis	Loyer pour bureaux de recette centralisés à Luxembourg	22.500	34.389 55	34.389 55
62	Impositions communales dues par l'Etat en vertu de l'art. 6 de la loi du 10 janvier 1924. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	50.000	50.000 00	—
63	Expédition des rôles des contributions directes. (Crédit non susceptible de transfert)	32.500	32.500 00	31.063 55
63bis	Id. — Restants d'exercices antérieurs	2.500	2.500 00	2.446 50
64	Frais de poursuite et d'instance pour le recouvrement des contributions ; appositions de scellés sur les appareils en repos, y compris des restants d'exercices antérieurs .	35.000	35.401 28	35.106 78
65	Ordonnances de décharge et de réduction, de remise et de modération en matière de contributions directes (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.250.000	1.250.000 00	836.552 64
65bis	Restitution de la taxe de consommation sur l'alcool etc. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .	200.000	200.000 00	7.811.281 03
66	Restitution de taxes de cabaretage	160.000	211.600 00	211.200 00
67	Dépenses diverses	10.000	10.000 00	330 00
67bis	Régularisation d'un déficit de gestion	276.212	276.212 00	276.211 11
68	Service de jaugeage ; service des compteurs et vaisseaux mesureurs d'alcool; dépenses diverses (sans distinction d'exercice)	75.000	62.400 00	39.040 26
69	Frais d'expertise, frais judiciaires (sans distinction d'exercice)	5.000	7.795 27	7.795 27
		6.461.306	6.461.306 00	13.382.83078

Articles.	LIBELLÉ.	Crédits pour 1936.	Crédits après transferts.	Payements justifiés.
	Section 12. — Douanes.			
70	Traitements et salaires	8.574.100	8.574.100 00	8.309.874 49
70bis	Id. — Tranches supplémentaires. (Crédit non limitatif).	714.506	714.506 00	686.604 40
70ter	Id. — Suppléments pour charge d'enfants. (Crédit non limitatif)	356.700	356.700 00	353.437 50
70 ⁴	Traitement du membre luxembourgeois du Conseil administratif mixte de l'Union économique. Différence de change à charge du Grand-Duché, y compris un restant d'exercice antérieur. (Crédit non limitatif)	22.100	22.100 00	24.342 39
71	endemnités du personnel, location, entretien, ameublement, chauffage et éclairage des immeubles ou parties d'immeubles affectés au service de l'administration, fournitures de bureau, armement du personnel, matériel de bureau fourni par la Belgique.	844.700	844.700 00	616.860 88
72	Primes à l'agriculture (art. 13 de la Convention établissant l'Union économique entre le Grand-Duché et la Belgique.) (Crédit non limitatif)	5.848.000	8.848.000 00	11.148.791 80
72bis	Id. — Restant de l'exercice 1930	1.226	1.226 00	—
73	Subsides à la caisse de secours des douaniers en cas de maladie	5.000	5.000 00	5.000 00
74	Loyers des logements de service, mise en état de ceux-ci et menues dépenses	85.000	85.000 00	81.900 60
74bis	Construction d'un nouveau bureau des douanes à Ettelbruck. Subside de l'Etat. — Restant d'exercices antérieurs	726	726 00	725 87
		19.452.058	19.452.058 00	21.227.537 93
	Section 13. — Enregistrement et domaines.			
75	Traitements et indemnités	1.378.493	1.377.189 20	1.332.287 56
75bis	Id. — Tranches supplémentaires. (Crédit non limitatif).	120.774	120.774 00	116.433 50
75ter	Id. — Suppléments pour charge d'enfants. (Crédit non limitatif)	34.800	34.800 00	37.627 50
76	Indemnités des commis-auxiliaires	25.000	24.704 20	20.422 85
77	Indemnités de déplacement des fonctionnaires de l'administration	60.000	113.341 30	113.341 30
78	Indemnités pour gestions temporaires ou remplacements des receveurs et conservateurs	20.000	7.977 98	6.153 30

Articles.	LIBELLÉ.	Crédits pour 1936.	Crédits après transferts.	Payements justifiés.
79	Indemnités et dépenses diverses.....	12.000	11.790 85	4.620 00
80	Remises et suppléments fixes des receveurs et des conservateurs. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	230.000	230.000 00	247.445 61
81	Frais de bureau de la direction (impression et livres compris), des inspecteurs, vérificateurs et receveurs, publication d'un journal de l'enregistrement, frais d'installation du téléphone aux bureaux des inspecteurs, des vérificateurs et des comptables, y compris l'abonnement et les communications	115.000	90.032 45	88.991 18
81bis	Id. — Restant de l'exercice 1934	21.000	21.000 00	21.000 00
81ter	Installation des bureaux dans des bâtiments publics, aménagement des bureaux, acquisition de mobilier, loyers, frais de déménagement	100.000	109.389 89	109.389 89
82	Frais de poursuite et d'instance — les frais d'instance pouvant comme les frais de poursuite être avancés par les comptables. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	40.000	40.000 00	26.084 94
83	Dépenses à faire par les comptables de l'administration en vertu de la loi du 15 mars 1892 sur la procédure en débet en matière de faillite et des lois du 23 mars 1893 et du 26 septembre 1919 sur l'assistance judiciaire et la procédure en débet (sans distinction d'exercice)	350.000	282.742 31	282.742 31
84	Restitutions. (Crédit non limitatif)	200.000	200.000 00	65.251 70
85	Frais d'adjudication exposés par l'administration des domaines dans l'intérêt de la vente des biens et produits domaniaux	25.000	22.915 07	22.915 07
86	Frais de vente d'immeubles	10.000	1.996 13	1.353 40
87	Travaux d'entretien, plantations et boisements sur les terrains des fortifications, réparations urgentes exécutées par l'administration des domaines	25.000	25.000 00	25.000 00
88	Remboursements aux tiers intéressés des dommages-intérêts, droits fraudés etc. recouverts sur les condamnés (Crédit non limitatif)	3.000	3.000 00	—
89	Fabrication de papier-timbre et de timbres mobiles et dépenses de l'atelier	90.000	93.317 52	93.317 52
89bis	Loyer des bureaux occupés par le service de la carte d'identité. — Restant de l'exercice antérieur	2.800	2.800 00	2.450 00
90	Dépenses diverses, y compris les contributions dues par le domaine (sans distinction d'exercice)	35.000	54.677 60	54.677 60

Articles.	LIBELLÉ.	Crédits pour 1936.	Crédits après transferts.	Payements justifiés.
91	Menues dépenses pour le recouvrement de l'impôt sur le chiffre d'affaires et de l'impôt du timbre sur les lettres de voiture	75.000	105.418 50	105.418 50
92	Participation des communes au produit de l'impôt sur le chiffre d'affaires. (Crédit non limitatif)	1.500.000	1.500.000 00	1.700.373 30
92bis	Participation des communes au produit du timbre de carte d'identité. (Crédit non limitatif)	170.000	170.000 00	124.605 00
		4.642.867	4.642.867 00	4.601.902 03
	Section 14. — Postes, télégraphes et téléphones.			
93	Traitements et indemnités	13.350.000	13.340.779 81	13.064.064 40
93bis	Id. — Tranches supplémentaires. (Crédit non limitatif).	1.112.500	1.112.500 00	1.084.151 50
93ter	Id. — Suppléments pour charge d'enfants. (Crédit non limitatif)	575.940	575.940 00	575.432 50
94	Indemnités pour services extraordinaires ; frais de remplacement d'employés et de facteurs en congé. — Indemnités à des aides temporaires et à des préposés d'agences auxiliaires	1.150.000	1.219.740 88	1.209.752 08
95	Indemnités pour frais de route et de séjour et indemnités aversionnelles pour frais de bureau des percepteurs, sous-percepteurs et agents	190.000	170.422 23	157.991 70
96	Loyers de locaux et mise en état de ceux-ci ; entretien et améliorations des maisons postales (sans distinction d'exercice)	491.000	491.000 00	488.436 19
96bis	Installation d'un ascenseur à Luxembourg-ville y compris les changements à la toiture, à la maçonnerie et autres	70.000	70.343 40	70.343 40
97	Indemnités aux chemins de fer pour transports : transport des dépêches et des colis	360.000	360.000 00	337.660 63
98	Impressions, timbres-poste et cartes postales ; frais de bureau de la Direction, des inspecteurs, des perceptions de Luxembourg (gare et ville), Bettembourg, Differdange, Dommeldange, Echternach, Esch-s.-Alz., Ettelbruck, Larochette, Mondorf, Pétange, Rumelange, Troisvierges et Vianden et des bureaux ambulants. — Achat de livres d'ordre professionnel	796.000	796.000 00	747.024 22
99	Subside à la masse d'habillement des facteurs des postes.	259.000	259.000 00	258.980 47
100	Renouvellement, surveillance et entretien du matériel, y compris les camions ; frais de mobilier et d'installation de perceptions, sous-perceptions et agences, y compris les bureaux de la Direction, de Luxembourg-gare et de Luxembourg-ville (sans distinction d'exercice)	213.000	213.000 00	201.168 90

Articles.	LIBELLÉ.	Crédits pour 1936.	Crédits après transferts.	Payements justifiés.
101	Part du Grand-Duché dans les frais des bureaux internationaux, y compris un restant de l'exercice 1934 ...	34.400	34.400 00	24.177 06
102	Dépenses diverses et imprévues (sans distinction d'exercice)	200.000	158.713 68	158.713 68
103	Service technique. — Gros entretien des réseaux télégraphique et téléphonique ; dépenses diverses et imprévues (sans distinction d'exercice)	1.989.240	1.991.622 05	1.991.622 05
103bis	Automatisation des bureaux téléphoniques ruraux. Continuation des travaux et fournitures	500.000	497.617 95	497.617 95
104	Subside à la Fédération nationale Luxembourgeoise des associations radiophiles	3.000	3.000 00	3.000 00
		21.294.080	21294.080 00	20870.136 73
	Section 15. — Recette générale.			
105	Traitements et indemnités du personnel	240.916	240.916 00	225.141 00
105bis	Id. — Tranches supplémentaires. (Crédit non limitatif) .	19.136	19.136 00	18.190 00
105ter	Id. — Suppléments pour charge d'enfants. (Crédit non limitatif)	4.350	4.350 00	4.350 00
1054	Indemnité d'un employé temporaire ; restant de l'exercice 1935	32.100	32.100 00	26.760 90
106	Frais de contrôle : indemnités pour pertes de caisse, services extraordinaires, primes d'assurances contre le vol, remplacement et dépenses imprévues.....	19.000	19.000 00	11.125 00
107	Frais de gestion proprement dits, y compris le prix du loyer, du chauffage et de l'éclairage etc.	18.000	18.000 00	18.000 00
107bis	Id. — Restant de l'exercice antérieur	8.910	8.910 00	8.909 70
108	Frais de bureau	6.000	6.000 00	4.557 75
109	Intérêts, agio et frais d'avances reçues ou de paiements à faire à l'étranger par la Caisse de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.000	1.000 00	—
110	Intérêts dus par l'Etat sur le compte-courant ouvert auprès de la Caisse d'épargne. (Crédit non limitatif)	110.000	110.000 00	122.911 67
111	Dépenses occasionnées par l'étude des questions d'ordre financier (sans distinction d'exercice).....	30.000	30.000 00	12.758 45
111bis	Id. — Restants de l'exercice antérieur	67.772	67.772 00	64.567 64
		557.184	557.184 00	517.272 11

Articles.	LIBELLÉ.	Crédits pour 1936.	Crédits après transferts.	Payements justifiés.
	Section 16. — Dette publique.			
112	Service de l'emprunt 5% de 1930 en Florins P.B. ; remboursement de titres et paiement des intérêts et frais (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ...	6.150.000	6.150.000 00	6.191.944 48
113	Service de l'emprunt 5% de 1931. (Logements populaires) 1 ^{re} et 2 ^e tranches ; remboursement de titres, paiement des intérêts et frais. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.300.000	2.300.000 00	1.966.800 00
114	Service de l'emprunt 5% de 1932 en Florins P.B. ; remboursement de titres et paiement des intérêts et frais. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ...	7.030.000	7.030.000 00	7.903.954 64
115	Service de l'emprunt 5% de 1933. (Logements populaires) 3 ^e tranche ; remboursement de titres, paiement des intérêts et frais. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	4.035.000	4.035.000 00	2.784.818 00
116	Service de l'emprunt de conversion 4½% de 1934 ; remboursement de titres, paiement des intérêts et frais. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .	9.410.000	9.410.000 00	8.100.632 38
116bis	Emprunts convertis en vertu de la loi du 27 décembre 1933. Remboursement de titres et paiement d'intérêts. Restants d'exercices antérieurs. (Crédit non limitatif) .	8.000.000	8.000.000 00	2.920.394 49
117	Service de l'emprunt 4% de 1935 (Lois des 30 juin 1930, 30 janvier 1933, 14 avril 1934 et 10 mai 1935), remboursement de titres, paiement des intérêts et frais. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.865.000	1.865.000 00	1.771.440 14
117bis	Id. — Confection des titres et autres frais. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	20.000	20.000 00	19.265 00
117ter	Intérêts de l'emprunt destiné au remboursement anticipatif de l'emprunt émis en vertu de la loi du 26 avril 1929 sur les Logements populaires (Loi du 23 décembre 1935). (Crédit non limitatif)	835.420	835.420 00	249.730 00
117 ⁴	Id. — Confection des titres et autres dépenses accessoires (Crédit non limitatif)	50.000	50.000 00	19.464 60
118	Service des Bons du Trésor ; paiement des intérêts et autres frais. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.000.000	1.000.000 00	490.436 81
118bis	Remboursement de Bons du Trésor 5½% à 5 ans de terme présentés tardivement à l'encaissement. — Restant de l'exercice 1930	1.000	1.000 00	—

Articles.	LIBELLÉ.	Crédits pour 1936.	Crédits après transferts.	Payements justifiés.
119	Confection de bons de caisse de l'Etat, frais y relatifs et frais de contrôle des bons malpropres et délabrés (Crédit non limitatif)	50.000	50.000 00	300 00
119bis	Confection de jetons métalliques en 1935. (Crédit non limitatif)	176.000	176.000 00	176.460 00
120	Remboursement de bons de caisse de l'Etat présentés tardivement à l'échange. (Crédit non limitatif)	50.000	50.000 00	10.000 00
121	Intérêts des consignations et dépôts. (Crédit non limitatif)	16.000	16.000 00	88.362 60
122	Service de l'emprunt à contracter par la Société de la Croix Rouge luxembourgeoise en vertu de la loi du 20 juillet 1930	p ^r mém.	—	—
		40.988.420	40988.420 00	32694.003 14
	Section 17. — Pensions.			
123	Pensions, traitements d'attente et de disponibilité et trimestres de faveur. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	24.000.000	24000.000 00	24018.430 95
123bis	Id. — Suppléments pour charge d'enfants. (Crédit non limitatif)	140.940	140.940 00	150.300 00
123ter	Commission des pensions. — Jetons de présence des membres de la commission, honoraires des médecins et indemnité du secrétaire	5.600	3.819 06	2.897 50
124	Suppléments de pension à des pensionnaires nécessiteux et à des survivants de fonctionnaires décédés à raison d'un accident grave leur survenu dans l'exercice de leurs fonctions	50.000	51.780 94	50.080 94
		24.196.540	24196.540 00	24221.709 39
	Section 18. — Travaux publics. Administration.			
125	Traitements du personnel	1.504.128	1.487.003 13	1.332.249 00
125bis	Id. — Tranches supplémentaires. (Crédit non limitatif) .	125.344	125.344 00	110.208 20
125ter	Id. — Suppléments pour charge d'enfants. (Crédit non limitatif)	20.880	20.880 00	20.010 00
126	Frais de bureau du personnel ; indemnités et rémunération de services extraordinaires, dépenses diverses et imprévues	55.000	72.124 87	72.124 87
127	Indemnités à allouer aux conducteurs pour travaux communaux	100.000	100.000 00	84.497 40
128	Frais de route et de séjour	200.000	200.000 00	155.348 35

Articles.	LIBELLÉ.	Crédits pour 1936.	Crédits après transferts.	Payements justifiés.
129	Indemnités des chefs-cantonniers et des cantonniers pour le service des routes et des chemins de halage	1.053.554	1.009.061 65	958.742 70
129bis	Id. — Tranches supplémentaires. (Crédit non limitatif) .	87.796	87.796 00	79.874 60
129ter	Id. — Suppléments pour charge d'enfants. (Crédit non limitatif)	53.070	53.070 00	58.652 50
130	Frais de déplacement et de remplacement de cantonniers	45.000	89.492 35	89.492 35
131	Indemnités des chefs-cantonniers et des cantonniers pour le service des chemins repris	1.442.351	1.374.682 56	1.233.252 63
131bis	Id. — Tranches supplémentaires. (Crédit non limitatif) .	120.196	120.196 00	102.745 70
131ter	Id. — Suppléments pour charge d'enfants. (Crédit non limitatif)	78.300	78.300 00	95.482 50
132	Frais de déplacement et de remplacement de cantonniers.	50.000	117.668 44	117.668 44
133	Primes de l'assurance contre les accidents des ouvriers et remplaçants de cantonniers pour le service des routes, des chemins repris et des bâtiments de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	275.000	275.000 00	249.763 95
133bis	Primes de l'assurance contre la maladie des ouvriers occupés au service du département des travaux publics. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .	350.000	350.000 00	380.117 65
134	Subside à la masse d'habillement des cantonniers	55.000	55.000 00	36.954 79
135	Frais d'adjudication de travaux publics (sans distinction d'exercice)	80.000	80.000 00	56.799 35
		5.695.619	5.695.619 00	5.233.984 98
	Section 19. — Travaux publics. — Voirie. — Chemins de fer et services automobiles. — Rivières et ruisseaux. — Electrification générale. — Aviation. — Dépenses communes.			
	A. — Voirie.			
136	Entretien des routes avec leurs dépendances et des chemins de halage	3.000.000	3.000.000 00	2.993.924 52
136bis	Dépenses d'entretien supplémentaires des lignes automobiles pour le transport en commun sur les routes de l'Etat	155.000	155.000 00	144.910 11
137	Transport de matériaux par autos-camions sur les routes et chemins repris (matériel, salaire des chauffeurs, entretien, réparations, matières de consommation et assurances)	1.420.000	1.420.000 00	1.370.183 41
138	Revêtements superficiels des routes et chemins de halage de l'Etat	2.500.000	2.500.000 00	2.397.549 55

Articles.	LIBELLÉ.	Crédits pour 1936.	Crédits après transferts.	Payements justifiés.
139	Réparation des routes et chemins de halage de l'Etat au moyen de tarmac ou de tout autre liant approprié ..	300.000	300.000 00	294.757 03
140	Carrières et cassage mécanique de l'Etat. — Exploitation et menus transports	370.000	370.000 00	356.680 57
141	Construction et aménagement de bâtiments et hangars servant au remisage du matériel de l'administration et d'habitation aux gardes-matériel	93.000	93.000 00	65.836 47
141bis	Construction d'un nouveau pont reliant le quartier de la rue Neyperg au quartier Nord de Bonnevoie	p ^r mém.	—	—
142	Canalisation sous la voirie de l'Etat et des communes, principalement dans les traversées des villes et autres localités. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).	1.000.000	1.000.000 00	760.273 60
142bis	Canalisation à établir dans la ville de Luxembourg ...	500.000	500.000 00	400.000 00
143	Entretien des chemins repris par l'Etat	3.250.000	3.250.000 00	3.226.851 61
143bis	Dépenses d'entretien supplémentaires des lignes automobiles pour le transport en commun sur les chemins repris par l'Etat	240.000	240.000 00	230.974 81
143ter	Revêtements superficiels des chemins repris par l'Etat ...	3.000.000	3.000.000 00	2.900.360 66
143 ⁴	Réparation des chemins repris par l'Etat au moyen de tarmac ou de tout autre liant approprié	300.000	300.000 00	290.522 58
143 ⁵	Réparation des dégâts causés par les hautes eaux à la voirie de l'Etat et ses dépendances ainsi qu'aux berges et épis de la Sûre et de la Moselle	240.000	240.000 00	223.442 14
143 ⁶	Etablissement de nouvelles voies de communication, construction de hangars et bâtiments d'administration pour le service de la grande voirie, consolidation des berges et épis des cours d'eau navigables et flottables, travaux de redressement, d'élargissement et de mise en état extraordinaires à la voirie de l'Etat et des communes, y compris les frais d'études et les dixièmes en garantie (travaux de chômage). — Loi du 10 mai 1935 (2 ^e crédit). — Augmenté par la loi du 28 août 1936 concernant la construction Luxembourg-gare d'un pont-route	13.600.000	13600.000 00	12515.573 24
1437	Signalisation et balisage de la voirie de l'Etat	50.000	50.642 14	50.642 14.
1438	Eclairage axial de la voirie de l'Etat	75.000	73.748 21	32.915 85
143 ⁹	Mise en état des chemins repris par l'Etat	500.000	500.000 00	437.373 99
143 ¹⁰	Construction et réfection de trottoirs sur la voirie de l'Etat établie sur les anciens terrains domaniaux dans la ville de Luxembourg. — Part de l'Etat	75.000	75.000 00	44.595 77

Articles.	LIBELLÉ.	Crédits pour 1936.	Crédits après transferts.	Payements justifiés.
143 ¹	Construction et élargissement de ponts	1.050.000	1.050.000 00	315.485 39
144	Appropriation et mise en état des chemins vicinaux en outre des crédits prévus au budget de l'Intérieur, y compris les dépenses qu'occasionnent les opérations géodésiques pour la confection des projets et les dixièmes en garantie (sans distinction d'exercice)	1.000.000	1.000.000 00	914.812 49
145	Indemnités pour terrains à acquérir du chef d'alignements (sans distinction d'exercice)	100.000	90.000 00	86.207 74
145 ^{bis}	Acquisition d'immeubles dans l'intérêt de la réalisation de l'alignement général des rues et traversées de localités.	240.000	140.000 00	136.891 75
146	Confection de projets de routes et achats d'instruments, fournitures de bureau, impressions pour les services des travaux publics	80.000	80.000 00	52.720 10
146 ^{bis}	Confection d'une carte géologique du Grand-Duché ...	100.000	99.742 65	99.742 65
146 ^{ter}	Plantations à établir sur les routes et chemins repris par l'Etat ; pépinières et élagages d'arbres	140.000	140.000 00	119.951 31
	B. — Chemins de fer et services automobiles.			
147	Chemins de fer ; service de surveillance — traitements et indemnités	182.448	182.448 00	147.168 00
147 ^{bis}	Id. — Tranches supplémentaires. (Crédit non limitatif) .	15.204	15.204 00	12.263 40
147 ^{ter}	Id. — Suppléments pour charge d'enfants. (Crédit non limitatif)	5.220	5.220 00	2.527 50
148	Id. — Honoraires et frais d'études ; conseil des chemins de fer Guillaume-Luxembourg ; dépenses diverses qui s'y rattachent	125.000	100.804 18	52.008 79
148 ^{bis}	Travaux complémentaires à exécuter sur le réseau des chemins de fer Guillaume-Luxembourg (sans distinction d'exercice)	14.000.000	14.000.000 00	14.000.000 00
148 ^{ter}	Unification des chemins de fer luxembourgeois ; frais d'études et honoraires d'experts ; dépenses qui s'y rattachent (sans distinction d'exercice)	100.000	100.000 00	29.139 95
149	Prix des billets de libre parcours en chemin de fer délivrés aux membres de la Chambre des députés	30.000	30.000 00	29.440 00
150	Dépenses incombant à l'Etat du chef des réductions apportées à certains tarifs du réseau Guillaume-Luxembourg. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) ...	500.000	500.000 00	522.302 70

Articles.	L I B E L L É.	Crédits pour 1936.	Crédits après transferts.	Pavements justifiés.
150 ^{bis}	Chemins de fer à voie étroite : a) dépenses à supporter par les recettes du trafic et autres recettes accessoires ; crédit correspondant à l'art. 59 ² des recettes : Lignes cantonales fr. 750.000 » vicinales » 1.000.000 » secondaires . . . » 2.000.000 <u>3.750.000</u> b) Subventions de l'Etat : Lignes cantonales fr. 400.000 » vicinales » 1.200.000 » secondaires . . . » 1.200.000 <u>2.800.000</u> (Crédit non limitatif)	6.550.000	6.550.000 00	3.363.000 00
150 ^{ter}	Cehmins de fer à voie étroite. — Dépenses d'exploitation non couvertes par les recettes du trafic et recettes accessoires	900.000	900.000 00	887.357 11
150 ⁴	Chemins de fer à voie étroite. — Mise en état des lignes et du matériel	950.000	950.000 00	946.450 17
150 ⁵	Chemins de fer à voie étroite. — Modernisation des moyens de transport. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	p ^r mém.	—	—
150 ⁶	Rémunération du Commissaire spécial chargé de la révision et de la vérification des comptes et de la comptabilité des chemins de fer Guillaume-Luxembourg (sans distinction d'exercice)	12.000	12.000 00	12.000 00
151	Dépenses de services automobiles, y compris les dépenses des services du Gouvernement et de l'administration des Travaux publics (sans distinction d'exercice) . . . C. — Rivières et ruisseaux.	1.250.000	1.247.052 00	1.228.420 69
152	Correction, curage, entretien et amélioration des cours d'eau et de leurs dépendances ; dixièmes retenus en garantie (sans distinction d'exercice)	1.710.000	1.737.143 82	1.737.143 82
152 ^{bis}	Installation de postes d'observation et service de la prévision des crues de la Moselle et de la Sûre D. — Electrification générale.	2.000	2.000 00	1.635 00
153	Electrification générale. — Dépenses de personnel, études etc.	150.000	150.000 00	111.266 46
153 ^{bis}	Id. — Ristournes à faire aux syndicats intercommunaux de conduites d'eau et de tramways électriques ainsi qu'à différentes communes sur la consommation de courant électrique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	792.000	792.000 00	658.016 16

Articles.	L I B E L L É.	Crédits pour 1936.	Crédits après transferts.	Payements justifiés.
153 ^{ter}	Id. — Subvention de l'Etat pour le raccordement des maisons isolées (sans distinction d'exercice)	1.000.000	1.000.000 00	6.479 40
	E. — Aviation.			
154	Aviation. — Création d'un aéroport et de lignes aériennes dans le Grand-Duché ; frais d'études etc.	50.000	50.000 00	1.938 55
154 ^{bis}	Construction d'un aéroport, 1 ^{er} crédit (loi du 19 mars 1937)	4.500.000	4.500.000 00	—
	F. — Dépenses communes.			
155	Dixièmes retenus en garantie et dépenses sur exercice clos	150.000	260.867 00	250.979 21
155 ^{bis}	Dépenses diverses et imprévues	25.000	25.000 00	21.300 90
		66.376.872	66.376.872 —	54.484.317 29
	Section 20. — Travaux publics. — Propriétés bâties et autres.			
156	Entretien, appropriation et réparation des bâtiments de l'Etat et des bâtiments affectés à des services publics ; entretien du mobilier et acquisition de meubles de l'Etat ; assurance des bâtiments et du mobilier contre les risques de l'incendie, taxes d'eau (sans distinction d'exercice) .	2.233.200	2.303.497 29	2.303.293 29
156 ^{bis}	Etablissements hospitaliers du Rham à Luxembourg. — Construction de salles de jour pour hommes et femmes.	p ^r mém.	—	—
156 ^{ter}	Travaux d'aménagement, d'appropriation et de mise en état extraordinaires à la propriété bâtie de l'Etat et acquisition de nouveau mobilier pour les bâtiments et services publics pour empêcher le chômage dans les différentes branches de l'artisanat	200.000	120.000 00	108.120 64
156 ⁴	Aménagement et mise en état de l'ancienne abbaye d'Echternach	300.000	234.247 83	109.191 25
156 ⁵	Agrandissement de l'Hôtel du Gouvernement à Luxembourg et urbanisation du quartier de l'Athénée, y compris les frais d'acquisition des emprises. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	p ^r mém.	—	—
156 ⁶	Ancien immeuble Collart-de Scierfi. — Aménagement du Musée national, y compris un restant de l'exercice 1934	1.200.000	1.074.474 00	777.288 55
156 ⁷	Gymnase à Diekirch. — Construction d'une annexe comprenant salles de classe, dortoirs et installations sanitaires	250.000	250.000 00	198.238 50
156 ⁸	Chambre des députés. — Agrandissement ; travaux d'aménagement ; acquisition de mobilier	500.000	29.238 32	—

Articles.	LIBELLÉ.	Crédits pour 1936.	Crédits après transferts.	Payements justifiés.
156 ⁹	Maison de santé à Ettelbruck. — Construction d'un nouveau bâtiment d'ateliers	150.000	150.000 —	80.485 96
156 ¹⁰	Maison de santé à Ettelbruck. — Construction de deux nouveaux pavillons	p ^r mém.	—	—
156 ¹¹	Etablissements hospitaliers du Rham à Luxembourg. — Installations sanitaires, lavabos, chauffage central et divers travaux d'aménagement dans l'orphelinat ; revêtement superficiel de la cour de récréation du petit orphelinat ; installation d'un nouveau four à pain dans la boulangerie	270.000	627.164 73	626.674 53
156 ²	Ancienne maison Schmitz-Adam, boulevard du Viaduc à Luxembourg. — Continuation des travaux de mise en état en voie d'exécution ; chauffage central, planchers, portes, fenêtres, crépissage des façades, etc.	300.000	703.395 84	699.873 41
156 ¹³	Etablissements pénitentiaires à Luxembourg-Grund. — Construction et installation de 11 cabines de passage à la maison d'arrêt, ainsi que d'un atelier de photographie pour le service anthropométrique ; installation du chauffage central dans le bâtiment de la maison d'arrêt ; construction de nouveaux W.C. dans la maison d'arrêt. Continuation des travaux	100.000	98.264 26	56.545 15
157	Bâtiments affectés au service des justices de paix. — Réparations, entretien, mobilier, chauffage, nettoyage, éclairage et assurance (sans distinction d'exercice)	50.000	57.082 17	57.082 17
158	Travaux d'entretien de l'hôtel épiscopal	5.000	6.300 73	6.300 73
159	Frais de chauffage et d'éclairage pour les différentes administrations et services publics	1.600.000	1.504.337 69	1.504.337 69
160	Fêtes publiques et illuminations	15.000	15.000 00	13.475 13
161	Embellissements dans diverses parties du pays	150.000	162.660 85	162.660 85
162	Dixièmes retenus en garantie et dépenses sur exercices clos	10.000	2.198 02	—
163	Dépenses diverses et imprévues	15.000	10.338 27	800 62
		7.348.200	7.438.200 —	6.704.368 47
	Section 21. — Domaines de l'Etat.			
164	Entretien des ouvrages d'art et des murs de soutènement	60.000	60.000 00	59.997 58
165	Travaux à faire sur le domaine de l'Etat provenant de la ci-devant forteresse de Luxembourg et acquisition de terrains, y compris les dixièmes retenus en garantie.	40.000	40.000 00	34.142 65
166	Voies publiques à créer et mise en valeur des terrains à bâtir, y compris les dixièmes retenus en garantie ...	15.000	15.000 00	—

Articles.	LIBELLÉ.	Crédits pour 1936.	Crédits après transferts.	Pavements justifiés.
167	Entretien de la voirie sur le plateau Bourbon et le domaine de la ci-devant forteresse	30.000	30.000 00	29.999 48
167bis	Aménagement du terrain domanial en face du bâtiment d'administration des A.R.B.E.D. au plateau Bourbon à Luxembourg	p ^r mém.	—	—
		145.000	145.000 00	124.139 71
	Section 22. — Mines.			
168	Traitements	195.991	195.991 00	179.490 50
168bis	Id. — Tranches supplémentaires. (Crédit non limitatif)	16.333	16.333 00	14.956 15
168ter	Id. — Suppléments pour charge d'enfants. (Crédit non limitatif)	3.480	3.480 00	3.480 00
169	Indemnités, frais de bureau et dépenses imprévues ...	43.000	43.000 00	31.192 82
170	Frais de voyage	26.000	26.000 00	23.666 95
171	Cadastre du terrain minier de la zone concessible. Rectification et entretien de l'abornement. — Dépenses diverses et imprévues ; opérations géodésiques	1.000	1.000 00	—
172	Propagande anti-accidents ; primes pour actes de courage et de dévouement	20.000	20.000 00	—
		305.804	305.804 00	252.786 42
	Section 23. — Fonds communal.			
173	Attributions aux communes en conformité des art. 73 et 74 de la loi du 26 novembre 1927 concernant l'impôt général sur le revenu, ainsi qu'en conformité de l'art. 9 de la loi du 19 juin 1929, portant modification de certaines dispositions de la loi du 26 novembre 1927 concernant l'impôt général sur le revenu	10.000.000	10.000.000 00	10.000.000 00
	Section 24. — Travaux communaux.			
174	Subsides aux communes pour construction et réparation d'églises, de maisons d'école et pour d'autres travaux ou dépenses d'utilité communale	1.000.000	877.941 00	877.850 00
174bis	Subsides aux communes pour travaux d'utilité communale ayant pour but de procurer du travail aux ouvriers chômeurs	1.500.000	1.500.000 00	1.499.427 35
175	Traitements, frais de bureau, de route et de séjour du personnel du service du contrôle des constructions communales	1.800	1.800 00	1.000 00

Articles.	LIBELLÉ.	Crédits pour 1936.	Crédits après transferts.	Payements justifiés.
176	Etude et confection de projets de conduites d'eau communales et intercommunales; surveillance des travaux d'exécution de ces projets; réparation et acquisition des instruments géodésiques et des articles de bureau nécessaires à l'étude et à la confection de ces projets. — Entretien et réparation de l'automobile à la disposition du personnel	88.000	88.000 00	87.439 56
177	Subsides pour construction, entretien et réparation de chemins vicinaux	400.000	522.059 00	522.059 00
177bis	Subvention au syndicat des tramways intercommunaux du canton d'Esch	300.000	300.000 00	300.000 00
178	Dépenses dans l'intérêt du service de cylindrage au rouleau à vapeur pour la voirie vicinale. — Indemnités pour travaux préparatoires et surveillance	73.000	73.000 00	50.819 56
179	Emploi du produit de l'impôt spécial dans l'intérêt du service d'incendie. (Crédit non limitatif)	450.000	450.000 00	437.232 80
		<u>3.812.800</u>	<u>3.812.800 00</u>	<u>3.775.828 27</u>
	Section 25. — Commissariats de districts et Caisse de prévoyance des employés communaux.			
180	Traitements des commissaires et des secrétaires de district et des expéditionnaires, indemnités des employés stagiaires	271.869	271.869 00	269.869 00
180bis	Id. — Tranches supplémentaires. (Crédit non limitatif).	22.489	22.489 00	22.486 45
180ter	Id. — Suppléments pour charge d'enfants. (Crédit non limitatif)	6.090	6.090 00	5.727 50
181	Frais de bureau des commissaires, indemnités et frais de voyage du contrôle de la comptabilité communale; alimentation de la bibliothèque aux commissariats et abonnement à des journaux périodiques; indemnités et frais de déplacement dans l'intérêt des réformes; loyer des bureaux du commissariat de Diekirch; indemnités pour remplacement; dépenses imprévues	35.600	35.600 00	33.180 71
182	Frais de route des commissaires	20.000	20.000 00	19.963 40
183	Contrôle des caisses et de la comptabilité des communes et des établissements publics. — Traitements des contrôleurs spéciaux attachés à la Direction générale de l'Intérieur	148.092	148.092 00	146.388 00
183bis	Id. — Tranches supplémentaires. (Crédit non limitatif) .	12.341	12.341 00	12.197 70
183ter	Id. — Suppléments pour charge d'enfants. (Crédit non limitatif)	9.570	9.570 00	9.135 00

Articles.	LIBELLÉ.	Crédits pour 1936.	Crédits après transferts.	Payements justifiés.
184	Id. — Frais de déplacement	15.000	15.000 00	12.550 45
185	Id. — Frais d'expédition des comptes et budgets	6.000	6.000 00	5.300 00
186	Suppléments de traitement aux secrétaires communaux..	5.000	5.000 00	2.673 72
187	Part de l'Etat dans les suppléments de traitements accordés aux employés communaux. (Crédit non limitatif) ...	1.280.000	1.280.000 00	1.291.919 63
188	Traitement du directeur de la police locale étatisée ...	35.448	35.448 00	35.448 00
188bis	Id. — Tranches supplémentaires. (Crédit non limitatif) .	2.954	2.954 00	2.953 80
188ter	Id. — Supplément pour charge d'enfants. (Crédit non limitatif), y compris un restant de fr. 218 de 1935 ..	1.088	1.088 00	1.087 50
188 ⁴	Frais de route et de séjour et masse d'habillement du directeur de la police locale étatisée	4.500	4.500 00	4.419 40
188 ⁵	Frais de bureau du directeur de la police locale, création d'une bibliothèque, abonnement à des journaux périodiques et entretien des bureaux ; dépenses diverses et imprévues	8.500	8.500 00	8.105 55
188 ⁶	Part de l'Etat dans les frais résultant de l'indemnité revenant aux agents de la police étatisée pourvus d'une bicyclette	10.400	10.400 00	8.078 12
189	Traitements et frais de déplacement des commissaires de police, des adjoints aux commissaires de police et des agents de la police locale étatisée. — Dépenses diverses et imprévues. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.450.000	2.450.000 00	2.265.431 53
190	Part contributive de l'Etat dans le paiement des frais de la caisse de prévoyance et de secours des employés communaux et des sages-femmes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	900.000	900.000 00	1.095.815 11
190bis	Contribution de l'Etat dans le paiement des frais de rachat des membres de la caisse de prévoyance des employés communaux et des sages-femmes (Crédit non limitatif)	25.000	25.000 00	—
		5.269.941	5.269.941 00	5.252.730 57
	Section 26. — Eaux et forêts.			
191	Traitements du personnel	269.668	269.668 00	249.016 50
191bis	Id. — Tranches supplémentaires. (Crédit non limitatif) .	20.279	20.279 00	20.749 85
191ter	Id. — Suppléments pour charge d'enfants. (Crédit non limitatif)	2.610	2.610 00	2.610 00

Articles.	LIBELLÉ.	Crédits pour 1936.	Crédits après transferts.	Payements justifiés.
192	Frais de voyage et de bureau des agents, jetons de présence du Conseil supérieur forestier, indemnités du secrétaire et de l'expéditionnaire, dépenses imprévues	57.500	77.365 00	77.364 85
193	Suppléments de traitement pour ancienneté de service des préposés.....	3.800	3.300 00	3.291 67
194	Indemnités spéciales en faveur des brigadiers forestiers.	21.000	21.500 00	21.416 65
195	Dépenses pour préparer de nouveaux plans d'aménagement des bois communaux et des domaines de l'Etat, y compris l'indemnité du directeur comme chef provisoire du service des aménagements	15.000	13.683 00	12.986 00
196	Crédit pour établir et entretenir des pépinières forestières	139.900	123.452 00	122.442 60
197	Frais d'exploitation des coupes, frais d'entretien, de culture, ainsi que de surveillance du domaine forestier de l'Etat	313.050	313.050 00	311.970 86
198	Dépenses résultant de l'affiliation de l'Etat à l'association d'assurance mutuelle des bois administrés contre les risques d'incendie. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.000	1.000 00	2.783 06
199	Institution d'un enseignement forestier élémentaire et cours de perfectionnement des préposés forestiers ; indemnités et frais de voyage des agents chargés des cours et dépenses imprévues, y compris la création d'une bibliothèque forestière	20.000	8.000 00	6.822 65
200	Subside à la masse d'habillement des agents et préposés forestiers	45.000	45.000 00	45.000 00
		898.907	898.907 00	876.454 69
	Section 27. — Service sanitaire.			
201	Collège médical; frais de déplacement, visite de pharmacies, etc.	97.000	97.000 00	49.684 02
202	Médecins-inspecteurs ; indemnités et frais de déplacement	94.000	94.000 00	88.251 86
203	Ecole d'accouchement. — Indemnités du personnel ...	83.500	83.500 00	80.273 33
204	Ecole d'accouchement. — Entretien des malades et des élèves ; achat de trousse pour les élèves sortantes ; cours de récapitulation ; entretien du jardin et dépenses diverses	296.500	296.500 00	195.326 81
205	Achat d'antiseptiques pour les sages-femmes au profit des indigents	40.000	40.000 00	23.899 91
205bis	Fournitures de périodiques professionnels aux sages-femmes du pays; subside à l'association des sages-femmes	10.000	10.000 00	8.908 00

Articles.	LIBELLÉ.	Crédits pour 1936.	Crédits après transferts.	Payements justifiés.
206	Indemnités des hommes de l'art chargés de missions en cas d'épidémies et indemnités pour déclaration de maladies contagieuses	5.000	5.000 00	2.195 00
207	Travaux dans l'intérêt sanitaire et hygiénique et subsides aux communes dans le même but	1.800.000	1.784.866 62	1.769.815 00
207bis	Organisation du service de médecin-scolaire ; subsides aux communes	5.000	5.000 00	—
208	Fournitures de désinfectants à des indigents ; achat de sérums curatifs et de vaccin	1.000	1.000 00	852 54
209	Laboratoire pratique de bactériologie, y compris l'inspection des denrées alimentaires introduites de l'étranger.	66.000	66.000 00	59.367 21
210	Laboratoire pratique de bactériologie. — Traitements et indemnités fixes	142.400	148.296 00	148.296 00
210bis	Id. — Tranches supplémentaires. (Crédit non limitatif) ..	11.858	11.858 00	12.357 55
210ter	Id. — Suppléments pour charge d'enfants. (Crédit non limitatif)	3.480	3.480 00	4.350 00
211	Organisation et exécution du service public de désinfection ; création de stations régionales de désinfection. (Crédit non limitatif)	24.000	24.000 00	11.690 45
212	Id. — Traitements et indemnités fixes	57.800	58.594 42	58.594 42
212bis	Id. — Tranches supplémentaires. (Crédit non limitatif) .	3.696	3.696 00	3.696 00
212ter	Id. — Suppléments pour charge d'enfants. (Crédit non limitatif)	1.740	1.740 00	1.740 00
213	Cours pour gardes-malades ; protection de l'enfance du premier âge ; subsides en faveur d'oeuvres d'initiative privée s'occupant de la protection des femmes en couches, des enfants en bas âge et de la jeunesse abandonnée ; prophylaxie des maladies évitables (cancer) et dépenses diverses	50.000	43.442 96	43.442 96
214	Prophylaxie antituberculeuse	55.000	565.000 00	564.902 25
214bis	Lutte contre l'alcoolisme	10.000	10.000 00	6.000 00
215	Placement d'enfants chétifs au bord de la mer, dans des sanatoria d'altitude et ailleurs	375.000	375.000 00	272.285 46
216	Prophylaxie des maladies vénériennes ; traitements aux frais de l'Etat. (Crédit non limitatif)	225.000	225.000 00	352.081 00
217	Création d'un service d'infirmières-visiteuses. — Utilisation des sages-femmes comme infirmières-visiteuses de l'enfance dans les districts ruraux	p ^r mém.	—	—

Articles.	L I B E L L É.	Crédits pour 1936.	Crédits après transferts.	Payements justifiés.
218	Part du Grand-Duché dans les frais de l'Office International d'hygiène publique à Paris	5.000	5.000 00	4.910 32
219	Frais de contrôle des denrées alimentaires, renforcement du contrôle des denrées alimentaires, frais d'études, etc.	14.785	14.049 82	4.600 00
219bis	Menues dépenses ; acquisition d'ouvrages, d'imprimés, etc.	2.000	2.735 18	2.735 18
		3.974.759	3.974.759 00	3.770.255 27
	Section 28. — Etablissement thermal de Mondorf-les-Bains.			
220	Dépenses d'entretien de l'établissement et du parc de Mondorf-Etat ; frais d'exploitation	1.535.000	1.535.000 00	1.516.354 01
220bis	Id. — Restants d'exercices antérieurs	2.500	2.500 00	1.664 26
		1.537.500	1.537.500 00	1.518.018 27
	Section 29. — Service agricole.			
221	Traitements et indemnités fixes	485.688	476.642 38	451.667 92
221bis	Id. — Tranches supplémentaires. (Crédit non limitatif) .	25.381	25.381 00	26.395 20
221ter	Id. — Suppléments pour charge d'enfants. (Crédit non limitatif)	5.220	5.220 00	3.842 50
221 ⁴	Id. — Restant de l'exercice antérieur	21.200	21.200 00	20.666 66
222	Service agricole. — Frais de route et de séjour du personnel, acquisition d'instruments, loyers, bibliothèque, chauffage	158.000	159.994 47	159.994 47
222bis	Id. — Restant de l'exercice antérieur	14.605	14.605 00	14.605 00
223	Société générale d'apiculture. — Organisation de conférences, subventions	3.000	3.000 00	3.000 00
224	Encouragements à l'arboriculture, à l'horticulture, à la culture maraîchère, établissement de champs de démonstration	20.000	20.000 00	19.950 75
225	Dépenses dans l'intérêt de la lutte contre la doryphora (sans distinction d'exercice)	100.000	100.000 00	53.254 23
226	Subsides dans l'intérêt de la protection des oiseaux utiles, conférences, publication d'un périodique, bibliothèque, distribution de nichoirs, etc.	5.000	5.000 00	5.000 00
227	Exécution de la Convention phylloxérique internationale — Service phytopathologique—inspection d'horticulture	10.000	12.178 00	12.177 50
228	Service météorologique	10.000	8.822 72	8.822 72

Articles.	LIBELLÉ.	Crédits pour 1936.	Crédits après transferts.	Payements justifiés.
229	Part contributive du Grand-Duché dans les frais de l'Institut international d'agriculture à Rome (sans distinction d'exercice)	30.000	30.886 40	30.886 40
229bis	Frais d'exécution du régime de la mouture obligatoire des blés indigènes	110.000	115.164 03	114.626 94
229ter	Dépenses de la Commission des licences pour les services qu'elle rend dans l'intérêt exclusif du Grand-Duché..	100.000	100.000 00	99.774 66
229 ⁴	Id. — Restant d'exercices antérieurs	275.000	275.000 00	267.536 18
		1.373.094	1.373.094 00	1.292.201 13
	Section 30. — Enseignement agricole.			
230	Ecole et station agricoles — traitements et indemnités fixes du personnel	445.742	445.742 00	439.351 00
230bis	Id. — Tranches supplémentaires. (Crédit non limitatif) .	37.305	37.305 00	36.609 95
230ter	Id. — Suppléments pour charge d'enfants. (Crédit non limitatif)	15.660	15.660 00	16.747 50
231	Id. — Indemnités du personnel, des stagiaires et des chargés de cours etc. — Bibliothèque des professeurs, des élèves, acquisition d'instruments, de réactifs, d'ustensiles pour la station agricole et le laboratoire de fermentation ; frais du service intérieur.....	245.900	224.311 00	178.031 46
232	Bourses d'études au profit des élèves de l'école agricole .	12.500	12.640 00	12.450 00
233	Subsides pour études agronomiques	20.000	20.000 00	14.500 00
234	Cours spéciaux à l'école agricole (cours d'hiver, cours supérieurs, etc.)	30.000	51.449 00	49.697 70
235	Aménagement du champ d'essai près l'école agricole	6.000	6.000 00	4.511 90
235bis	Organisation de champs d'essai et de démonstration dans différentes localités du pays par les professeurs de l'école agricole avec le concours des anciens élèves.....	25.000	25.000 00	23.000 00
236	Enseignement ménager agricole. — Encouragement etc. .	40.000	40.000 00	39.954 55
236bis	Id. — Restant de l'exercice 1935	20.000	20.000 00	18.470 95
		898.107	898.107 00	833.325 01
	Section 31. — Amélioration des races d'animaux domestiques.			
237	Amélioration de la race chevaline	75.000	71.510 00	71.509 00
238	Primes pour l'amélioration des espèces bovine, porcine et caprine (sans distinction d'exercice)	150.000	160.790 00	158.789 18

Articles.	LIBELLÉ.	Crédits pour 1936.	Crédits après transferts.	Payements justifiés.
239	Elevage du lapin et de la volaille	15.000	15.000 00	15.000 00
240	Encouragement aux coopératives d'élevage de la volaille pour la production et la vente d'oeufs	15.000	1.473 35	1.456 00
241	Encouragement aux sociétés d'élevage	20.000	18.621 00	18.613 40
242	Organisation d'un Stud-Book et d'un Herd-Book	15.000	22.605 65	22.605 05
		290 000	290.000 00	287.972 63
	Section 32. — Police sanitaire du bétail.			
243	Traitements et indemnités des vétérinaires	140.000	123.825 00	112.865 08
243bis	Id. — Tranches supplémentaires. (Crédit non limitatif) .	8.417	8.417 00	7.015 40
243ter	Id. — Suppléments pour charge d'enfants. (Crédit non limitatif)	1.740	1.740 00	1.667 50
244	Indemnités des vétérinaires pour voyages et séjours et pour missions en cas d'épizooties, etc.	50.000	179.460 00	179.457 46
244bis	Id. — Restant de l'exercice antérieur	237	237 00	236 61
245	Police sanitaire du bétail. — Indemnités fixes	47.000	47.000 00	46.941 60
245bis	Id. — Suppléments d'indemnités. (Crédit non limitatif) .	2.932	2.932 00	2.911 90
245ter	Id. — Suppléments pour charge d'enfants. (Crédit non limitatif)	870	870 00	870 00
246	Id. — Frais d'exécution de la loi du 29 juillet 1912. (Crédit non limitatif)	153.000	153.000 00	528.124 34
246bis	Id. — Restant de l'exercice antérieur	1.200	1.200 00	1.200 00
246ter	Frais de l'inspection des viandes	135.215	140.217 30	140.217 30
247	Lutte contre la tuberculose bovine entreprise par les sociétés d'élevage, les coopératives des laiteries etc., encouragements, essais de tuberculisation	40.000	40.000 00	39.890 00
248	Cotisations du Grand-Duché à l'Office international des épizooties, y compris un restant d'exercices antérieurs de 1.500 fr.	4.000	4.000 00	3.687 66
249	Secours du chef de perte ou d'abatage de bétail.....	250.000	141.215 70	139.995 00
250	Achat de vaccins, toxines, sérums et désinfectants. — Installations sanitaires à la frontière	20.000	10.497 00	—

Articles.	LIBELLÉ.	Crédits pour 1936.	Crédits après transferts.	Payements justifiés.
251	Subsides pour pertes de bétail essuyées à la suite de la fièvre charbonnecuse et du typhus contagieux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	10.000	10.000 00	1.666 66
		864.611	864.611 00	1.206.746 51
	Section 33. — Améliorations agricoles. — Travaux d'irrigation, de drainage et d'assainissement.			
252	Construction de chemins d'exploitation et remembrement parcellaire, frais de mutation, etc.	160.000	202.978 30	202.977 34
252bis	Fonds d'améliorations agricoles. — Indemnités du personnel	28.980	31.500 00	31.500 00
252ter	Id. — Frais de bureau, de voyage et de contrôle.....	5.000	5.000 00	1.998 70
252 ⁴	Id. — Fonds destiné au fonctionnement du service.....	p ^r mém.	—	—
252 ⁵	Colonisation intérieure ; frais d'exécution ; primes de défrichement etc.	75.000	75.000 00	74.968 40
253	Amélioration des cultures	80.000	80.000 00	78.847 45
253bis	Encouragement à la culture de la rose et création de roseraies	10.000	5.500 00	1.700 00
253ter	Encouragement à l'orientation nouvelle de la culture de la pomme de terre	10.000	7.000 00	—
254	Subsides divers dans l'intérêt de l'agriculture et de l'horticulture	50.000	70.500 00	70.152 00
255	Travaux d'irrigation, d'assainissement et de drainage .	75.000	16.501 70	13.868 80
		493.980	493.980 00	476.012 69
	Section 34. — Coopération et mutualité agricoles.			
256	Conseil supérieur de la coopération et de la mutualité agricoles	25.000	34.682 00	34.661 57
257	Encouragement aux sociétés locales agricoles	25.000	20.099 16	20.098 86
258	Encouragement à la standardisation de la production laitière et beurrière et à la création de laiteries centrales	50.000	55.188 60	55.188 60
259	Subsides pour l'étude et la construction de silos agricoles.	10.000	30 24	—
260	Encouragements aux coopératives pour l'utilisation des fruits	20.000	20.000 00	20.000 00
261	Subsides aux sociétés de secours mutuels contre la perte du bétail et frais de réorganisation de ces mutualités	35.000	35.000 00	35.000 00
		165.000	165.000 00	164.949 03

Articles.	LIBELLÉ.	Crédits pour 1936.	Crédits après transferts.	Payements justifiés.
	Section 35. — Viticulture.			
262	Station viticole — traitements du personnel	65.499	65.499 00	65.499 00
262bis	Id. — Tranches supplémentaires. (Crédit non limitatif) .	5.458	5.458 00	5.457 60
262ter	Id. — Indemnités pour charge d'enfants. (Crédit non limitatif)	1.740	1.740 00	1.740 00
263	Id. — Frais de route et de séjour ; entretien des bâtiments, bibliothèque, voyages d'étude, etc	35.000	19.029 00	13.255 64
264	Id. — Frais d'exploitation, etc.	600.000	766.894 00	766.851 51
265	Reconstruction du vignoble. — Achat de plants greffés	750.000	543.918 40	465.644 67
266	Améliorations viticoles. — Reconstruction de vignes phylloxérées par voie de syndicats ; remembrement parcellaire etc.	250.000	250.000 00	240.167 25
267	Primes à accorder aux vignerons pour la reconstruction des vignes	500.000	534.881 60	534.880 90
268	Encouragements aux coopératives viticoles	250.000	250.000 00	109.158 44
269	Construction de chemins d'exploitation et de rigoles dans les vignes. — Projets en construction, projets demandés et en étude	400.000	423.703 20	423.702 29
270	Encouragements aux syndicats pour la construction de maisons de stratification	75.000	63.135 48	15.000 00
271	Subsides divers dans l'intérêt de la viticulture	200.000	139.232 13	136.439 18
272	Cotisation du Grand-Duché à l'Office international du vin à Paris	22.000	23.543 32	23.543 32
273	Phylloxéra. — Exécution de la convention internationale phylloxérique. Travaux de lutte contre le phylloxéra. Indemnités des surveillants locaux	10.000	10.000 00	9.063 04
274	Frais d'exécution de la loi du 24 juillet 1909, sur le régime des vins et boissons similaires. — Traitements et indemnités des contrôleurs des vins	33.528	33.528 00	31.968 00
274bis	Id. — Tranches supplémentaires. (Crédit non limitatif) .	1.794	1.794 00	1.663 80
274ter	Id. — Suppléments pour charge d'enfants. (Crédit non limitatif)	1.740	1.740 00	1.740 00
275	Id. — Frais de service du contrôle des vins	15.000	82.662 87	82.299 77
		3.216.759	3.216.759 00	2.928.074 41

Articles.	LIBELLÉ.	Crédits pour 1936.	Crédits après transferts.	Payements justifiés.
	Section 36 — Prévoyance sociale.			
276	Assurances ouvrières	9.132.859	9.103.543 30	9.095.981 69
277	Revalorisation des rentes sociales. — Restants d'exercices antérieurs	p ^r mém	—	—
278	Etudés de questions sociales, enquêtes, logements, conférences, cours à l'étranger, etc.	10.000	39.315 70	34.473 70
279	Caisse de pension des employés privés	211.369	211.369 00	198.224 24
279bis	Id. — Restants des exercices 1932 et 1934	379.133	379.133 00	266.661 55
279ter	Caissede crédit et de retraites pour l'artisanat. — Subsidés et frais nécessités par l'élaboration de la législation afférente	p ^r mém.	—	—
		9.733.361	9.733.361 00	9.595.341 18
	Section 37. — Logements.			
280	Service des habitations à bon marché. — Traitements et indemnités du personnel	255.670	255.670 00	235.769 86
280bis	Id. — Tranches supplémentaires. (Crédit non limitatif) .	21.305	21.305 00	18.985 20
280ter	Id. — Suppléments pour charge d'enfants. (Crédit non limitatif)	10.440	10.440 00	12.760 00
281	Id. — Frais de bureau, de voyage et autres	58.000	51.386 23	37.756 93
282	Id. — Fonds des habitations à bon marché.....	150.000	150.000 00	—
282bis	Id. — Contribution à une modération du taux d'intérêts au profit de certaines catégories d'emprunteurs	900.000	900.000 00	713.777 10
282ter	Id. — Restant de l'exercice 1935	270.000	270.000 00	—
283	Service des Logements populaires. — Traitements et indemnités fixes du personnel	207.509	216.685 00	216.685 00
283bis	Id. — Tranches supplémentaires. (Crédit non limitatif) .	16.254	16.254 00	16.784 28
283ter	Id. — Suppléments pour charge d'enfants. (Crédit non limitatif)	10.440	10.440 00	10.367 32
284	Id. — Indemnités spéciales, loyer, chauffage, éclairage, frais de bureau, frais de voyage, etc.	80.500	85.845 94	85.842 19
285	Id. — Réduction d'intérêt au profit des emprunteurs en détresse des Logements populaires et de la Société pour la construction d'habitations à bon marché.....	475.000	463.091 83	386.744 03

Articles.	LIBELLÉ.	Crédits pour 1936.	Crédits après transferts.	Payements justifiés.
285bis	Id. — Subsidés éventuels au profit des emprunteurs en détresse du Service des Logements populaires et de la Société pour la construction d'habitations à bon marché	125.000	125.000 00	82.016 00
285ter	Id. — Subsidés pour la construction de petites étables auprès des habitations à bon marché et en faveur d'améliorations hygiéniques dans les maisons insalubres et l'acquisition resp. la création de jardins ouvriers ...	100.000	100.000 00	91.316 30
285 ⁴	Id. — Subvention à la Caisse des consignations pour frais d'instruction afin d'éviter une augmentation des consignations forfaitaires	p ^r mém.	—	—
286	Id. — Fonds destiné au fonctionnement du Service des Logements populaires	p ^r mém.	—	—
287	Id. — Création et entretien de jardins ouvriers etc. ..	40.000	44.000 00	44.000 00
287bis	Assainissement de certaines créances privilégiées et hypothécaires. (Crédit non limitatif)	1.000.000	1.000.000 00	185.193 45
		3.720.118	3.720.118 00	2.137.997 66
	Section 38. — Mutualités.			
288	Subsidés aux sociétés de secours mutuels, frais de service de la Commission supérieure	50.000	67.523 40	67.523 40
288bis	Contrôle des sociétés coopératives (art. 137 de la loi du 10 août 1915)	50.000	32.476 60	—
289	Subside au profit de la Fédération nationale des sociétés luxembourgeoises de secours mutuels	2.000	2.000 00	2.000 00
290	Subside à la caisse de secours des facteurs des postes ...	5.000	5.000 00	5.000 00
		107.000	107.000 00	74.523 40
	Section 39. — Commerce, Industrie et Travail.			
291	Inspection du travail. — Traitements et indemnités fixes	132.548	123.360 95	123.240 00
291bis	Id. — Tranches supplémentaires. (Crédit non limitatif) .	11.004	11.004 00	10.061 20
291ter	Id. — Suppléments pour charge d'enfants. (Crédit non limitatif)	1.740	1.740 00	1.740 00
292	Id. — Autres dépenses	47.500	29.015 49	28.955 49
293	Bourses du travail. — Traitements et indemnités fixes ..	136.950	136.950 00	136.950 00
293bis	Id. — Tranches supplémentaires. (Crédit non limitatif) .	11.516	11.516 00	13.064 70
293ter	Id. — Suppléments pour charge d'enfants. (Crédit non limitatif)	3.480	3.480 00	3.480 00

Articles.	LIBELLÉ.	Crédits pour 1936.	Crédits après transferts.	Payements justifiés.
294	Id. — Autres dépenses	15.000	15.887 05	15.850 95
295	Subsides en faveur de l'industrie, du commerce et du travail, y compris les subsides pour études professionnelles au profit d'artisans, commerçants et ouvriers	95.000	99.263 83	99.263 14
295bis	Commerce et industrie. — Restant de l'exercice 1916. Règlement d'une ordonnance provisoire du 6 juillet 1916)	2.162	2.162 00	2.161 09
296	Frais résultant de la participation du Grand-Duché à des foires et expositions. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	300.000	300.000 00	826.874 92
296bis	Subside à la Fédération des Associations artisanales du Grand-Duché pour l'organisation d'une exposition nationale des métiers en 1935	40.000	40.000 00	40.000 00
297	Frais d'exécution de la loi sur le registre aux firmes	10.000	7.400 00	7.331 00
297bis	Id. — Restant de l'exercice 1932	10.832	10.832 00	10.831 80
298	Développement du tourisme, y compris le subside pour propagande par radiodiffusion	325.000	313.205 80	313.205 80
298bis	Subside à l'Union des villes et centres touristiques du Grand-Duché	80.000	105.608 00	105.608 00
298ter	Edition de brochures et d'affiches de propagande touristique	125.000	85.092 00	85.000 00
298 ⁴	Organisation d'une section touristique aux foires et expositions internationales	125.000	124.320 68	124.298 06
299	Subsides aux sociétés d'embellissement et en faveur de manifestations poursuivant un but de propagande touristique, y compris un restant de 1935	150.000	201.894 20	201.830 90
299bis	Subside éventuel en faveur de la Société Immobilière du Golf	75.000	75.000 00	75.000 00
300	Cotisation à verser à l'Office du tourisme de l'Union belgo-luxembourgeoise	60.000	60.000 00	60.000 00
		1.757.732	1.757.732 00	2.284.747 05
	Section 40. — Enseignement professionnel.			
301	Ecole d'artisans. — Traitements et indemnités fixes	861.064	847.386 73	847.386 71
301bis	Id. — Tranches supplémentaires. (Crédit non limitatif) .	75.146	75.146 00	67.044 65
301ter	Id. — Suppléments pour charge d'enfants. (Crédit non limitatif)	17.400	17.400 00	22.185 00

Articles.	LIBELLÉ.	Crédits pour 1936.	Crédits après transferts.	Payements justifiés.
302	Id. — Indemnités diverses	36.096	68.208 87	68.208 87
303	Id. — Acquisition d'outillage pour les ateliers, alimentation des collections et dépenses diverses	107.000	101.639 81	101.639 81
304	Id. — Frais du service intérieur	15.498	15.498 00	15.498 00
304bis	Id. — Tranches supplémentaires. (Crédit non limitatif) .	1.292	1.292 00	1.291 51
304ter	Id. — Suppléments pour charge d'enfants. (Crédit non limitatif)	870	870 00	870 00
305	Id. — Autres frais du service intérieur	117.000	110.542 64	110.542 64
306	Id. — Bourses pour les élèves indigents	75.000	71.214 00	71.214 00
307	Id. — Bourses de voyage au profit du personnel enseignant et des élèves	16.000	18.160 30	18.160 30
308	Id. — Assurance du personnel et des élèves contre les accidents du travail et la responsabilité civile ; dépenses dans l'intérêt de l'hygiène scolaire	29.800	28.596 74	27.904 35
309	Ecole professionnelle de l'Etat à Esch-s.-Alz. — Traitements et indemnités fixes (part de l'Etat)	126.699	109.789 54	109.268 45
309bis	Id. — Tranches supplémentaires. (Crédit non limitatif) .	10.415	10.415 00	29.000 00
309ter	Id. — Suppléments pour charge d'enfants. (Crédit non limitatif)	4.930	4.930 00	4.881 67
310	Id. — Autres dépenses (Part de l'Etat)	28.700	29.566 65	29.566 65
311	Ecoles des mines, écoles et cours techniques pour adultes, y compris les subsides pour élèves nécessiteux fréquentant ces écoles et cours	153.874	114.888 63	114.888 63
312	Cours-conférences organisés par l'Etat, avec la collaboration des unions des classes moyennes, dans l'intérêt de l'éducation professionnelle du commerce et du métier	30.000	41.504 75	41.504 75
313	Cours professionnels pour jeunes filles organisés par l'Etat. — Indemnités fixes	200.307	211.462 24	209.171 84
313bis	Id. — Tranches supplémentaires. (Crédit non limitatif)	16.140	16.140 00	16.758 59
313ter	Id. — Autres dépenses.....	45.000	45.000 00	45.000 00
313 ⁴	Cours professionnels et ménagers pour jeunes filles. Affiliation des chargées de cours à la caisse de pension des employés privés. Frais du rachat de 5 années de service. (Crédit non limitatif)	p ^r mém.	—	—

Articles.	LIBELLÉ.	Crédits pour 1936.	Crédits après transferts.	Payements justifiés.
314	Ecoles professionnelles et ménagères et cours spéciaux pour filles, y compris les subsides pour les élèves nécessiteuses fréquentant ces écoles et cours, les subsides pour études ménagères à l'étranger, ainsi que les subsides à accorder dans l'intérêt des jeunes filles de la classe ouvrière, désireuses de se perfectionner dans la coupe	76.000	96.620 85	96.620 85
315	Bibliothèques professionnelles	45.000	52.958 25	52.958 25
316	Bibliothèques professionnelles du plat pays	5.000	5.000 00	5.000 00
		2.094.231	2.094.231 00	2.106.565 52
	Section 41. — Enseignement supérieur et moyen.			
317	Gymnases, écoles industrielles et commerciales et lycées de jeunes filles. — Traitements et indemnités fixes ...	5.970 710	5.946.052 89	5.781.885 89
317bis	Id. — Tranches supplémentaires. (Crédit non limitatif) .	497.560	497.560 00	481.552 90
317ter	Id. — Suppléments pour charge d'enfants. (Crédit non limitatif)	119.190	119.190 00	112.012 50
318	Id. — Indemnités diverses	165.000	213.157 11	213.157 11
318bis	Affiliation des employés provisoires du département de l'instruction publique à la caisse de pension des employés privés resp. à l'établissement de l'assurance contre la vieillesse et l'invalidité. (Crédit non limitatif)	90.000	90.000 00	—
319	Id. — Matériel et dépenses diverses, concernant l'enseignement supérieur et moyen, y compris un restant de l'exercice 1934 de fr. 924	400.000	400.000 00	356.136 24
319bis	Frais de publication de manuels scolaires et d'autres ouvrages édités par le Département de l'Instruction publique	50.000	26.500 00	26.263 05
320	Bourses en faveur d'élèves indigents et doués des gymnases	25.000	25.000 00	25.000 00
321	Bourses en faveur d'élèves indigents et doués des établissements d'enseignement industriel et commercial	15.000	15.000 00	15.000 00
322	Bourses en faveur d'élèves indigents et doués des lycées de jeunes filles	15.000	15.000 00	14.990 00
323	Prêts remboursables pour études universitaires ou pédagogiques. — Bourses classiques (non remboursables) ...	80.000	80.000 00	67.333 00
323bis	Frais de location de six chambres à la Fondation Biermans-Lapôte à Paris	24.000	21.600 00	20.947 96
324	Dépenses diverses résultant de l'exécution des accords intellectuels conclus entre le Luxembourg et la France, resp. la Belgique et l'Allemagne	15.000	15.000 00	—

Articles.	LIBELLÉ.	Crédits pour 1936.	Crédits après transferts.	Payements justifiés.
325	Part contributive du Grand-Duché dans les frais de l'Institut international de coopération intellectuelle	3.150	3.150 00	2.213 76
326	Bibliothèque Nationale. — Traitements et indemnités .	25.920	28.320 00	28.320 00
326bis	Id. — Tranches supplémentaires. (Crédit non limitatif) .	1.960	1.960 00	2.192 80
327	Id. — Alimentation, reliures et dépenses diverses	75.000	75.000 00	74.899 27
328	Honoraires des membres des jurys et des commissions d'examen et autres frais y relatifs. (Crédit non limitatif)	240.000	240.000 00	379.170 22
328bis	Auberges de la jeunesse des établissements d'enseignement moyen. — Frais de première installation	20.000	20.000 00	20.000 00
		7.832.490	7.832.490 00	7.621.074 70
	Section 42. — Enseignement primaire.			
329	Inspecteur principal et inspecteurs d'arrondissement. — Traitements	302.230	302.230 00	266.753 50
329bis	Id. — Tranches supplémentaires. (Crédit non limitatif) .	25.190	25.190 00	22.228 00
329ter	Id. - Suppléments pour charge d'enfants. (Crédit non limitatif)	6.090	6.090 00	5.945 00
330	Commission d'instruction. — Inspecteurs d'écoles. — Indemnités, frais de voyage et de bureau, achat de livres et de matériel d'enseignement et dépenses diverses concernant l'enseignement primaire	109.000	91.098 20	85.686 74
331	Bibliothèque pédagogique. — Indemnités	15.582	15.582 00	15.582 00
331bis	Id. — Tranches supplémentaires. (Crédit non limitatif) .	1.300	1.300 00	1.298 40
332	Id. — Alimentation, reliures et dépenses diverses	5.750	5.905 80	5.905 80
333	Traitements et indemnités de résidence du personnel enseignant des écoles primaires et primaires supérieures (sans distinction d'exercice)	(17ti9. `?17	20.738.47618	20.153.00310
333bis	Id. — Tranches supplémentaires. (Crédit non limitatif) .	1.730.770	1.730.770 00	1.674.716 75
333ter	Id. — Supplément pour charge d'enfants. (Crédit non limitatif)	472.410	472.410 00	464.435 00
334	Primes de brevet des instituteurs et institutrices (sans distinction d'exercice)	112.000	111.400 00	105.083 32
335	Subsides dans l'intérêt du remplacement pour cause de maladie de membres du personnel enseignant	150.000	177.890 82	177.890 82

Articles.	LIBELLÉ.	Crédits pour 1936.	Crédits après transferts.	Payements justifiés.
336	Subsides dans l'intérêt d'études et de voyages pédagogiques ; cours de perfectionnement pour le personnel enseignant.	50.000	70.796 00	70.796 00
337	Subsides aux communes en faveur des cours postsecondaires	387.000	387.000 00	383.747 97
338	Subsides en faveur d'écoles d'adultes et frais d'inspection de ces écoles et des cours postsecondaires	35.000	35.000 00	34.079 50
339	Subsides dans l'intérêt de l'éducation physique	60.000	60.000 00	58.400 00
340	Ecoles normales. — Traitements et indemnités fixes ..	288.080	291.742 00	291.741 22
340bis	Id. — Tranches supplémentaires. (Crédit non limitatif) .	24.010	24.010 00	24.874 50
341	Id. — Indemnités variables, matériel et dépenses diverses	95.000	94.338 00	69.710 71
342	Bourses d'études aux élèves-instituteurs	12.800	12.800 00	12.800 00
343	Bourses d'études aux élèves-institutrices	12.800	12.800 00	12.800 00
344	Subsides aux élèves-instituteurs et aux élèves-institutrices qui fréquentent les écoles normales	19.500	19.500 00	19.500 00
345	Institut des sourds-muets. — Traitements	56.448	56.848 00	56.848 00
345bis	Id. — Tranches supplémentaires. (Crédit non limitatif) .	4.705	4.705 00	4.704 00
345ter	Id. — Suppléments pour charge d'enfants. (Crédit non limitatif)	2.610	2.610 00	2.610 00
346	Id. — Indemnités et subsides pour cours aux enfants bègues, entretien des élèves, habillement, matériel de classe, dépenses diverses et subsides à des élèves sourds-muets	66.000	66.000 00	47.128 55
347	Etablissement des aveugles. — Traitements et indemnités fixes	46.740	46.740 00	40.632 00
347bis	Id. — Tranches supplémentaires. (Crédit non limitatif) .	3.895	3.895 00	3.373 20
348	Id. — Indemnités variables, entretien des élèves, habillement, matériel de classe, dépenses diverses et subsides à des élèves aveugles.	120.000	120.000 00	108.047 54
349	Subsides et dépenses de surveillance dans l'intérêt du placement de personnes arriérées à l'établissement de Betzdorf	305.000	305.000 00	303.302 26
350	Subside à la société de l'art à l'école	4.000	4.000 00	4.000 00
351	Subside à la société dite «Verein für Volks- und Schulhygiene»	2.000	2.000 00	—
		25.298.127	25.298.127 00	24.527.623 88

Articles.	LIBELLÉ.	Crédits pour 1936.	Crédits après transferts.	Payements justifiés.
	Section 43. — Arts et Sciences.			
352	Encouragements aux sciences, aux arts et aux productions littéraires et artistiques	100.000	116.821 20	116.821 20
353	Part de l'Etat dans les frais de concerts publics et d'autres représentations artistiques, y compris un restant d'exercices antérieurs	21.000	18.050 00	18.000 00
354	Encouragements aux études industrielles, professionnelles et artistiques à des écoles spéciales de l'étranger. — Prêts remboursables	50.000	46.494 00	46.225 00
355	Musée. — Rémunération du conservateur	7.367	7.367 00	7.365 96
355bis	Id. — Tranches supplémentaires. (Crédit non limitatif) .	615	615 00	613 80
356	Frais d'entretien des collections du Musée	15.000	15.000 00	14.999 41
357	Acquisition d'œuvres d'art et de collections historiques, artistiques et scientifiques	75.000	33.279 30	33.279 30
358	Loyer des locaux pour l'installation des collections, tant de l'Etat que des sociétés	3.150	3.150 00	3.150 00
359	Conservatoire de musique de Luxembourg	40.000	40.000 00	40.000 00
360	Subside éventuel au théâtre de la ville de Luxembourg .	40.000	40.000 00	40.000 00
361	Entretien des monuments historiques	150.000	194.855 50	194.855 46
362	Part de l'Etat dans les frais de construction d'un Musée municipal des Beaux-Arts à Luxembourg	p ^r mém.	—	—
363	Subside à la Section historique de l'Institut	20.000	20.000 00	20.000 00
364	Subside à la Société des sciences naturelles, physiques et mathématiques	4.000	4.000 00	4.000 00
365	Subside à la Société des sciences médicales	2.000	2.000 00	2.000 00
306	Subside à la Société des naturalistes luxembourgeois ...	6.000	6.000 00	6.000 00
367	Subside à la Société «Verein für Luxemburger Geschichte, Literatur und Kunst»	6.000	6.000 00	6.000 00
368	Subside à la Société luxembourgeoise d'études linguistiques et dialectologiques	7.000	7.000 00	7.000 00
369	Subside au Comité du «Willibrordus-Bauverein» pour la restauration de la basilique d'Echternach	30.000	30.000 00	30.000 00

Articles.	LIBELLÉ.	Crédits pour 1936	Crédits après transferts.	Payements justifiés.
370	Subside au «Landwuoel», Luxemburger Verein für ländliche Wohlfahrts- und Heimatpflege	2.500	2.500 00	2.500 00
370bis	Publication en vue de la commémoration du centenaire de 1839	20.000	6.500 00	2.457 75
		599.632	599.632 00	595.267 88
	Section 45. — Etablissements pénitentiaires.			
	A. Prisons de Luxembourg.			
371	Commission administrative, jetons de présence et indemnité du secrétaire ; dépenses diverses	8.700	8.700 00	7.576 65
372	Traitements	516.460	510.303 30	503.114 00
372bis	Id. — Tranches supplémentaires. (Crédit non limitatif) .	43.038	43.038 00	41.737 35
372ter	Id. — Suppléments pour charge d'enfants. (Crédit non limitatif)	19.140	19.140 00	19.720 00
373	Indemnités diverses	21.540	24.540 00	20.971 76
374	Traitements en vertu de la loi du 22 mars 1928 et indemnités en vertu de celle du 4 mai 1899. (Crédit non susceptible de transfert)	335.286	335.286 00	323.684 40
374bis	Id. — Tranches supplémentaires. (Crédit non limitatif) .	27.941	27.941 00	26.972 40
374ter	Id. — Suppléments pour charge d'enfants. (Crédit non limitatif)	18.270	18.270 00	18.270 00
375	Indemnités diverses	94.114	92.814 50	92.111 94
376	Entretien des détenus, courant électrique, lumière, force motrice, menues réparations des bâtiments et du mobilier, menues dépenses de ménage, frais généraux, etc., enseignement et traitement médical du personnel ...	820.000	836.156 70	835.956 70
377	Dépenses relatives au travail dans les maisons de détention	250.000	240.888 50	240.888 50
378	Frais de bureau	4.500	4.911 00	4.911 00
	B. Maison d'arrêt de Diekirch.			
379	Indemnités en vertu de la loi du 4 mai 1899. (Crédit non susceptible de transfert)	7.500	7.500 00	7.500 00
379bis	Id. — Tranches supplémentaires. (Crédit non limitatif) .	625	625 00	624 00
380	Indemnités diverses	2.500	2.500 00	2.000 00
381	Entretien des détenus, éclairage menues réparations et mobilier, etc.	19.700	19.700 00	11.453 72

Articles.	LIBELLÉ.	Crédits pour 1936.	Crédits après transferts.	Payements justifiés.
	C. Prisons cantonales.			
382	Installations, réparations, ameublement, frais d'entretien et de nourriture des détenus etc.....	18.000	18.000 00	9.771 05
		2.207.314	2.207.314 00	2.167.263 47
	Section 45. — Maison de santé d'Ettelbruck, Hospice du Rham.			
	A. Maison de santé d'Ettelbruck.			
383	Traitements et émoluments fixes	420.100	420.100 00	418.819 00
383bis	Id. — Tranches supplémentaires. (Crédit non limitatif) .	34.998	34.998 00	34.897 95
383ter	Id. — Suppléments pour charge d'enfants. (Crédit non limitatif)	25.230	25.230 00	24.505 00
384	Indemnités du personnel attaché à l'établissement en vertu de l'art. 3 de la loi du 16 août 1923 (Crédit non susceptible de transfert)	640.150	640.150 00	635.308 93
384bis	Id. — Tranches supplémentaires. (Crédit non limitatif) .	52.788	52.788 00	52.937 35
384ter	Id. — Suppléments pour charge d'enfants. (Crédit non limitatif)	43.500	43.500 00	47.270 00
384 ^l	Id. — Restant de l'exercice 1935	13.980	13.980 00	8.097 50
385	Id. — Indemnités de logement ; uniformes ; indemnité de l'aumônier ; frais de contrôle	35.234	35.234 00	30.185 32
386	Entretien des pensionnaires, y compris ceux placés à la section neurologique, éclairage, mobilier, entretien du parc et des plantations, travail thérapeutique des malades, bibliothèque, laboratoire, formation professionnelle, menues dépenses.....	1.497.500	1.497.500 00	1.460.914 03
386bis	Acquisition d'une maison d'habitation avec jardin dans l'intérêt de l'agrandissement de la maison de santé .	161.625	161.625 00	161.625 00
	B. Hospice du Rham.			
387	Traitements	214.000	214.000 00	190.851 84
387bis	Id. — Tranches supplémentaires. (Crédit non limitatif) .	17 795	17.795 00	16.002 75
387ter	Id. — Suppléments pour charge d'enfants. (Crédit non limitatif)	6.960	6.960 00	6.742 50
388	Indemnités fixes. (Crédit non susceptible de transfert)..	87.371	87.371 00	76.629 60
388bis	Id. — Tranches supplémentaires. (Crédit non limitatif) .	6.987	6.987 00	6.129 84

Articles.	LIBELLÉ.	Crédits pour 1936.	Crédits après transferts.	Payements justifiés.
389	Indemnités diverses, etc	63.129	63.129 00	50.807 83
390	Entretien des pensionnaires, éclairage, mobilier, enterrements, entretien des promenades et des plantations, denrées pour le cours de cuisine scolaire, etc. ; traitement médical du personnel ; frais résultant d'études aux écoles professionnelles, de la mise en apprentissage des pupilles et de la surveillance des enfants placés	1.429.000	1.429.000 00	1.125.151 28
391	Matériel d'école, y compris les frais de plusieurs excursions de la population scolaire. — Musée et bibliothèque scolaires, imprimés, etc	15.000	15.000 00	7.225 55
		4.765.347	4.765.347 00	4.354.101 27
	Section 46. — Bienfaisance publique.			
392	Subsides pour des œuvres de bienfaisance et de solidarité sociale	20.000	22.762 19	22.762 19
393	Répartition du produit net des suppléments perçus sur les timbres «Caritas» 1935 ainsi que sur les télégrammes de philanthropie en faveur d'œuvres de charité	160.000	160.000 00	157.500 00
394	Entretien des enfants indigents à la colonie thermale de Mondorf-les-Bains ou ailleurs ; acquisition d'objets de literie pour la colonie thermale	6.000	6.000 00	6.000 00
395	Secours du chef des pertes essayées par suite d'accidents ou d'événements imprévus ; secours particuliers, secours urgents et secours de route. — Subventions diverses. — Subsides permanents à des personnes n'ayant pas droit à une pension. — Secours extraordinaires et suppléments de rente aux crédientiers des assurances sociales ...	800.000	797.237 81	794.993 59
396	Part contributive de l'Etat dans les frais d'entretien de diverses catégories d'indigents exposés tant dans le pays qu'à l'étranger. (Crédit non limitatif et pour les dépenses réclamées par les pays étrangers, sans distinction d'exercice)	1.300.000	1.300.000 00	1.611.574 14
396bis	Id. — Restants d'exercices antérieurs	40.000	40.000 00	38.745 35
397	Remboursement de frais tombant à charge de l'Etat du chef de l'entretien d'indigents étrangers et d'indigents indigènes dont le domicile de secours n'a pu être déterminé. (Crédit non limitatif)	400.000	400.000 00	398.820 01
997bis	Id. — Restants d'exercices antérieurs	5.000	5.000 00	3.150 28
398	Remboursement de secours avancés à des Luxembourgeois en pays étrangers. — Subsides à des sociétés de bienfaisance à l'étranger, y compris un restant d'exercices antérieurs	60.000	60.000 00	56.917 56

Articles.	LIBELLÉ.	Crédits pour 1936.	Crédits après transferts.	Payements justifiés.
399	Secours aux sans-travail. — Subsidés pour l'occupation de chômeurs. — Subsidés à certains bénéficiaires de rentes-veilles pour les déterminer à céder leurs postes à de jeunes chômeurs, y compris un restant de 1935. — Subsidés à l'industrie moyenne pour la préserver du chômage, y compris un restant de 1935. — Subsidés dans l'intérêt de l'organisation de cours professionnels pour chômeurs et dans l'intérêt de l'instruction professionnelle des jeunes chômeurs. — Subsidés aux caisses de chômage et à l'Association internationale pour la lutte contre le chômage. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	8.000.000	8.000.000 00	6.366.549 71
400	Versements à effectuer par l'Etat aux caisses de maladie à titre de cotisations du chef de l'assurance-maladie continuée des chômeurs involontaires et indigents. (Crédit non limitatif)	160.000	100.000 00	19.858 53
401	Assistance publique. — Fournitures d'ouvrages, de brochures, d'imprimés et dépenses diverses	500	500 00	401 40
		10.891.500	10.891.50000	9.477.272 76
	Section 47.			
402	Récompenses pour actes de dévouement	5.000	5.000 00	500 00
	Section 48. — Police générale et administrative.			
403	Subsidés aux communes pour tenir lieu des attributions d'amendes. (Crédit non limitatif)	135.000	135.000 00	103.511 33
404	Gratifications aux fonctionnaires et agents de la police générale, spéciale et locale (Loi du 22 décembre 1923) (Crédit non limitatif)	135.000	135.000 00	103.401 00
405	Crédit dans l'intérêt du patronage des condamnés libérés et des enfants moralement abandonnés	15.000	15.007 00	15.007 00
406	Création d'un établissement pour les enfants moralement abandonnés. Aménagement, traitements, indemnités et autres dépenses de service. (Crédit non limitatif)....	p ^r mém.	—	—
407	Dépenses à faire pour le transport à l'intérieur ou à la frontière, ainsi que pour l'entretien en route des personnes arrêtées, des étrangers expulsés, des vagabonds et des mendiants, et pour l'exécution des arrêtés d'expulsion. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	4.000	4.000 00	8.702 45
408	Subsidés et dépenses diverses pour la destruction des animaux nuisibles	10.000	10.000 00	60 00

Articles.	LIBELLÉ.	Crédits pour 1936.	Crédits après transferts.	Payements justifiés.
409	Versement au fonds spécial créé par l'art. 13 de la loi du 20 juillet 1925 sur l'amodiation de la chasse, du droit supplémentaire perçu sur les permis de chasse. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	120.000	120.000 00	100.721 60
410	Intervention de l'Etat dans le paiement des dégâts causés par le sanglier. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.000	1.000 00	1.416 86
411	Exécution de la loi sur la pêche, repeuplement des eaux. — Surveillance de la pisciculture de l'Etat. — Dépenses diverses	40.000	40.000 00	37.671 65
412	Emploi du produit de la vente des permis pour l'exercice de la pêche dans les eaux frontières entre le Grand-Duché et la Prusse, produit réalisé en 1935. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	35.000	35.000 00	36.553 60
413	Subside à la société protectrice des animaux domestiques	500	500 00	500 00
414	Gratifications aux agents chargés de la surveillance de la pêche	10.000	10.000 00	10.000 00
415	Etablissements dangereux, insalubres et incommodes — instruction des demandes en autorisation ; surveillance	8.000	7.993 00	4.312 00
416	Cinémas. — Jetons de présence et frais de route et de séjour revenant aux membres et au secrétaire de la commission chargée de la surveillance des établissements et représentations cinématographiques et autres frais y relatifs	18.000	18.000 00	16.026 81
417	Frais résultant de la surveillance du commerce par colportage et de la délivrance des permis de colportage	15.000	15.000 00	14.222 00
	Section 49.	546.500	546.500 00	452.106 30
418	Dépenses imprévues	20.000	20.000 00	18.063 15
418bis	Id. — Restant de l'exercice 1933	1.046	1.046 00	1.045 85
419	Banque Internationale. — Traitement du Commissaire du Gouvernement	51.072	51.072 00	51.072 00
419bis	Id. — Tranches supplémentaires. (Crédit non limitatif) .	4.256	4.256 00	4.255 80
420	a) Réparation des dommages matériels essuyés par suite d'accidents ou d'événements imprévus résultant de faits de guerre, subsides dans l'intérêt des mesures de sécurité prises en vue de prévenir ces accidents, et autres dépenses qui s'y rattachent. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) 15.000			
	b) Subventions, urgentes à faire à des sujets luxembourgeois indigents sinistrés de la guerre à l'étranger. (Crédit non limitatif) 5.000	20.000	20.000 00	78.536 85

Articles.	LIBELLÉ.	Crédits pour 1936.	Crédits après transferts.	Payements justifiés.
420bis	Réparations d'autres dommages de guerre évalués par les commissions cantonales. (Crédit non limitatif)	10.000	10.000 00	—
421	Office central des imprimés et du matériel de bureau de l'Etat. — Fournitures de matériel de bureau aux administrations et services publics	114.000	114.000 00	113.993 67
422	Id. — Traitements et indemnités du personnel.	36.675	36.675 00	36.674 16
422bis	Id. — Tranches supplémentaires. (Crédit non limitatif) .	3.056	3.056 00	3.055 80
422ter	Id. — Supplément pour charge d'enfants. (Crédit non limitatif)	798	798 00	1.377 50
422 ⁴	Id. — Indemnités spéciales et frais de nettoyage	4.900	4.900 00	4.890 74
423	Dépenses pour la culture de plantes pharmaceutiques : Frais de première installation, frais d'administration, traitements, salaires, dépenses diverses et imprévues (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice) .	170.000	170.000 00	553.471 91
		435.803	435.803 00	866.437 43
	Section 50. — Reports d'exercices précédents.			
424	a) Dépenses dont les crédits sont restés disponibles aux budgets respectifs et qui se rattachent à des exercices clos dont les comptes ne sont pas encore arrêtés par la loi	75.000	75.000 00	7.416 30
	b) Report d'un crédit resté disponible au Budget de 1933 : à l'art. 418 (report de l'art. 425 de 1929, resp. de l'art. 424 de 1931. — Pose d'un câble téléphonique entre Luxembourg et Rodange-frontière, extension du central automatique, achat de places à bâtir, ainsi que construction et achat de maisons postales. — Construction d'un nouveau bâtiment des postes à Wiltz (Lois des 25 mars 1929 et 30 janvier 1933)	1.426.440	1.426.440 00	1.426.199 80
	c) Reports de crédits restés disponibles au Budget de 1934 : à l'art. 99. — Gros entretien des réseaux télégraphique et téléphonique ; dépenses diverses et imprévues (sans distinction d'exercice)	500.000	500.000 00	499.947 24
	à l'art. 100ter. — Construction d'un nouvel Hôtel des postes à Esch-s.-Alz. — Crédit supplémentaire (Loi du 31 juillet 1929)	16.748	16.748 00	15.469 08
	à l'art. 137. — Transport de matériaux par auto-camions sur les routes et chemins repris (salaires des chauffeurs, entretien, réparations, matières de consommation et assurances)	29.000	29.000 00	—
	à l'art. 140. — Carrières et cassage mécanique de l'Etat. — Exploitation et menus transports	37.500	37.500 00	—
	à l'art. 143ter. — Revêtements superficiels des chemins repris par l'Etat	90.000	90.000 00	90.341 05

Articles.	LIBELLÉ.	Crédits pour 1936.	Crédits après transferts.	Payements justifiés.
	à l'art. 143 ⁶ . — Construction de nouvelles voies de communication et travaux de redressement et de mise en état extraordinaire à exécuter à la voirie de l'Etat et des communes et aux cours d'eaux dans l'intérêt de l'occupation des chômeurs forcés	100.000	100.000 00	90.608 14
	à l'art. 143 ⁸ . — Mise en état des chemins repris par l'Etat	25.000	25.000 00	737 25
	à l'art. 144. — Appropriation et mise en état des chemins vicinaux en outre des crédits prévus au budget de l'intérieur, y compris les dépenses qu'occasionnent les opérations géodésiques pour la confection des projets de redressement et les dixièmes en garantie (sans distinction d'exercice)	25.000	25.000 00	11.946 66
	à l'art. 146 ^{bis} . — Frais résultant de l'exécution des règlements sur la circulation routière	19.000	19.000 00	—
	à l'art. 150 ⁵ . — Chemins de fer à voie étroite. — Modernisation des moyens de transport. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.493.675	1.493.675 00	1.490.407 26
	à l'art. 156 ⁴ . — Aménagement et mise en état de l'ancienne abbaye d'Echternach	104.000	104.000 00	100.350 63
	à l'art. 156 ⁸ . — Construction d'une école professionnelle à Esch-s.-Alz. (Loi du 25 mars 1933)	692.552	692.552 00	735.232 80
	à l'art. 221 ^{ter} . — Aménagement du parc et des bâtiments de l'établissement thermal de Mondorf-Etat ; travaux d'amélioration et d'agrandissement	61.000	61.000 00	61.681 35
	à l'art. 279 ^{bis} . — Caisse de retraite et de crédit pour l'artisanat	1.984.727	1.984.727 00	1.984.727 00
		6.679.642	6.679.642 00	6.515.064 56
	Section 51.			
425	Pertes de caisse et différences de traitements et de pensions payées aux fonctionnaires et retraités de l'Etat à la suite de la dévaluation du franc belge en 1935. (Crédit non limitatif)	4.312.878	4.312.878 00	19.110.719 09
	Section 52.			
426	Excédent présumé des dépenses de l'exercice antérieur ...	28.451.572	—	—
	Total général des dépenses	364.348.919	364.348.919 00	332.908.034 84
	Chapitre III. — RECETTES ET DÉPENSES POUR ORDRE.			
	(Crédits non limitatifs et sans distinction d'exercice).			
1	Recettes et dépenses concernant l'Union économique ..	63.589.000	63.589.000 00	148.532 85
1bis	Recettes et dépenses concernant la convention de répartition des droits d'accise sur l'alcool du 23 mai 1935 ..	20.000.000	20.000.000 00	13.907.117 17

Articles.	LIBELLÉ.	Crédits pour 1936.	Crédits après transferts.	Payements justifiés.
1 ^{ter}	Exécution des art. 2 et 3 de la Convention belgo-luxembourgeoise du 23 mai 1935 instituant entre le Grand-Duché de Luxembourg et la Belgique un régime commun en matière de réglementation des importations, des exportations et du transit	1.300.000	1.300.000 00	276.922 55
2	Remboursement d'avances reçues par la Caisse de l'Etat, ou dépôts de fonds, ou placements temporaires en titres d'emprunts grand-ducaux	1.000.000	1.000.000 00	—
3	Postes. — Remboursements aux Offices étrangers	245.000	245.000 00	54.140 57
4	Télégraphes. — Remboursements aux Offices étrangers. .	725.000	725.000 00	577.865 90
5	Téléphones. — Remboursements aux Offices étrangers.	1.707.000	1.707.000 00	2.003.804 22
		<u>88.566.000</u>	<u>88.566.000 00</u>	<u>16.968.383 26</u>

BALANCE.

A. Recettes et dépenses ordinaires.

I. Recettes effectives.....	fr.	388.725.751	95
II. Dépenses effectives, y compris l'excédent de dépenses de l'exercice 1935 par 46.007.230 08 fr	»	378.915.264	92
Excédent de recettes	fr.	9.810.487	03

B. Recettes et dépenses pour ordre.

I. Recettes pour ordre	fr.	16.968.383	26
II. Dépenses pour ordre, y compris l'excédent de dépenses pour ordre de l'exercice 1935 par, 9.125.656 10 fr....	»	26.094.039	36
Excédent de dépenses pour ordre	fr.	9.125.656	10

Le Ministre des Finances,
P. Dupong.

**COMPTE GÉNÉRAL DES RECETTES ET DES DÉPENSES EFFECTUÉES SUR LES FONDS SPÉCIAUX DÉPOSÉS
DANS LA CAISSE DE L'ÉTAT PENDANT L'EXERCICE 1936.**

1290

N ^o d'ordre	DÉSIGNATION DES FONDS.	Excédent de recette de l'exercice 1935.	Excédent de dépense de l'exercice 1935.	Recouvrements faits pendant l'exercice 1936.	Dépenses faites pendant l'exercice 1936.	Excédent de recette de l'exercice 1936.	Excédent de dépense de l'exercice 1936.
1	Impositions communales	—	6.451 13	42.363.436 14	42.363.436 14	—	6.451 13
2	Fonds des dépenses communales..	—	4.965.663 34 ⁵	4.194.294 39	4.106.751 97	—	4.878.120 92 ⁵
3	Cautionnements de toute nature . .	79.140.410 93	—	31.965.586 60	17.569.982 80	93.536.014 73	—
4	Fonds de l'administration des bourses d'études de l'Athénée . .	534.570 00	—	445.700 00	11.600 00	968.670 00	—
5	Dette publique. — Titres et cou- pons prescrits ou non touchés .	—	—	25 00	—	25 00	—
6	Successions en déshérence non encore acquises à l'Etat	144.999 56	—	—	12.691 64	132.307 92	—
7	Biens séquestrés	—	—	—	—	—	—
8	Consignations et dépôts	6.831.537 60	—	6.702.610 95	4.145.671 03	9.388.477 42	—
9	Masse des détenus	—	—	161.320 25	161.320 25	—	—
10	Douane. - Timbres adhésifs vendus	—	—	—	—	—	—
11	Postes — Fonds pour mandats .	101.134.883 06	—	2.418.658.736 07	2.415.862.386 33	103.931.232 80	—
12	Postes. — Fonds de subvention de comptables d'autres services. . .	—	—	508.732.000 00	508.732.000 00	—	—
13	Postes. - Droits de douane avances .	—	—	304.613 46	304.613 46	—	—
14	Fonds appartenant aux sociétés de secours mutuels	60.508.783 90	—	39.456.152 50	28.166.156 30	71.798.780 10	—
15	Fonds communal (Réserve formée en vertu des art. 4 et 5 de la loi du 8 août 1907.)	69.026 14	—	—	—	69.026 14	—
16	Fonds d'amortissement de l'em- prunt belgo-luxembourgeois . . .	6.257.685 00	—	—	5.832.000 00	425.685 00	—
17	Fonds d'amortissement des chemins de fer vicinaux	91.562 50	—	—	91.562 50	—	—
18	Fonds spécial pour la construction d'une conduite d'eau intercom- munale dans les Ardennes	1.164.924 00	—	28.000 00	24.630 84	1.168.293 16	—
19	Fonds spécial pour la reconstitution du domaine forestier de l'Etat	300.335 61	—	—	4.846 00	295.489 61	—
	Total	256.178.718 30	4.972.114 47 ⁵	3.053.012.475 26	3.027.389.649 26	281.714.001 88	4.884.572 05 ⁵

Le Ministre des Finances,
P. DUPONG.